

Les Moralités polémiques

LES

MORALITÉS POLÉMIQUES

OU

LA CONTROVERSE RELIGIEUSE DANS L'ANCIEN THÉATRE FRANÇAIS[1]

Les moralités dont nous possédons le texte, ou celles dont les titres au moins nous sont connus, sont fort nombreuses : on en compte environ cent quatre-vingts. Pour pouvoir étudier avec fruit ces compositions dramatiques, il est nécessaire d'y introduire un peu d'ordre et de les grouper, non seulement par époques, mais par genres. La tâche est certes difficile : tandis que les mystères peuvent se classer assez aisément, suivant qu'ils sont tirés de l'Ancien ou du Nouveau Testament, des miracles de la Vierge, des vies des saints ou de l'histoire profane, les moralités ne se prêtent pas à des divisions aussi rigoureuses. Nous avons essayé cependant de dé-

1. Il est superflu d'attirer l'attention sur l'importance de cette étude. A part quelques notions vagues et superficielles, on ne sait rien sur la propagande des protestants du XVI[e] et de leurs précurseurs du XV[e] siècle, *par le théâtre.* Le nombre même, de plus de vingt pièces pour le XVI[e] siècle seulement, que M. Picot a réussi à découvrir, prouve que l'on s'est souvent servi de ce moyen pour populariser des critiques, exprimer des besoins, traduire des aspirations qui étaient au fond de bien des cœurs. — Il est sans doute difficile d'apprécier l'influence que durent exercer ces pièces, soit sous la forme de brochures avidement recherchées puisqu'elles sont introuvables, soit sous celle de représentations bien primitives, il est vrai, mais extrêmement goûtées des contemporains. On n'en saura que plus de gré à M. Picot d'avoir su réunir tant de renseignements précis sur un côté de notre histoire aussi obscur qu'intéressant.

N. W.

brouiller ce chaos et, dans un travail encore inédit, nous avons réparti les moralités en six classes, savoir :

1° Moralités mystiques;
2° Moralités polémiques;
3° Moralités satiriques et facétieuses;
4° Moralités sur les femmes;
5° Moralités sur les enfants;
6° Moralités historiques.

Nous ne prétendons pas que nos divisions soient parfaites, ni que telle pièce que nous rangeons parmi les moralités satiriques ne puisse pas être aussi bien placée parmi les moralités historiques : ce n'est qu'un essai pour lequel nous sollicitons l'indulgence du lecteur.

Nous ne nous étendrons pas ici sur les moralités mystiques; nous dirons seulement que nous avons donné ce nom à des pièces telles que le *Gieus des sept Vertus et des sept Pechez mortelz*, *Bien Advisé*, *Mal Advisé*, *L'Omme pecheur*, etc. Nous ne parlerons dans les notes qui vont suivre que des moralités polémiques, c'est-à-dire de celles qui ont pour sujet la controverse religieuse. La plupart de ces pièces appartiennent au siècle de la Réforme, et l'on voit s'y refléter la lutte des catholiques et des protestants. Nous n'avons pas cru cependant devoir laisser de côté quelques productions plus anciennes qui appartiennent au même ordre d'idées et qui servent d'introduction naturelle aux œuvres des réformés. Ceux-ci, qui condamnaient le théâtre profane, semblent avoir eu pour les moralités un goût particulier et les avoir considérées comme des armes précieuses. Parmi les vingt et une pièces postérieures à 1520 dont il sera question ci-après, une seulement est l'œuvre d'un catholique, et encore doit-on observer que les moralités polémiques ne sont pas les seules auxquelles les protestants aient eu recours pour propager leur doctrine. Un certain nombre de pièces que nous avons dû classer parmi les compositions mystiques sont nettement protestantes; telles sont les moralités composées par les liber-

tins spirituels de Rouen[1]; *Le Monologue de messire Jean Tantost*[2] et une pièce de Marguerite d'Angoulême que l'on ne peut classer que parmi les farces, *Le Malade*[3], reflètent également les idées de la Réforme.

Nous allons examiner chacune des moralités qui rentrent dans notre cadre en suivant la même méthode que dans les deux fragments déjà publiés de notre *Répertoire historique et bibliographique de l'ancien théâtre français*[4].

1. — L'Heregia dels Preyres[5], par Gaucelm Faidit.

(*Montferrat* (?), *vers* 1225.)

Cette moralité n'est connue que par une mention de Jean de Nostre Dame. « Ancelme [*lis.* Gaulcelm] Faydit, dit-il (*Vies des plus celèbres et anciens Poétes provensaux*, 62)... devint bon comique, vendant les comedies et tragedies qu'il faisoit les deux ou trois mil livres wulhermenses, quelquefois plus, selon l'invention; luy mesme ordonnoit la scéne et avec ce recevoit tout le proufit des expectateurs et auditeurs d'icelles...

1. *Dialogue du contemnement de la mort* [par Pierre Du Val];
Morallité a six personnages, c'est a sçavoir : Nature, Loy de rigueur, Divin Pouvoir, Amour, Loy de grace, La Vierge [par Pierre Du Val];
Moral a cinq personnages, c'est a sçavoir : Le Fidelle, Le Ministre, Le Suspens, Providence divine, La Vierge;
Moral a cinq personnages, cest a sçavoir : L'Homme fragille, Concupiscence, la Loy, Grace, Foy;
Moral a trois personnages, c'est a savoir : L'Affligé, Ignorance et Congnoissance (1545).
Ces cinq moralités et un monologue intitulé : *Monologue de Memoyre tenant en sa main ung monde sur lequel est escript : Foy, Esperance et Charité*, ont été réunis par nous dans le *Théâtre mystique de Pierre Du Val et des libertins spirituels de Rouen* (Paris, Morgand, 1882, in-16).

2. Nous n'avons pas hésité à classer *L'Inquisiteur* parmi les moralités polémiques. Voy. ci-après.

3. Voy. notre monographie du *Monologue dramatique*, nos 90 et 91.

4. *Romania*, VII, 236-326 (*La Sottie en France*); XV, 358-422 et XVI (*Le Monologue dramatique*).

5. L'hérésie des prêtres.

Ancelme se voyant seul se retira à Boniface marquis de Montferrat, patron debonnaire, amateur de tous hommes studieux, qui l'ayma et prisa grandement, et, estant à son service, mist en avant une comedie intitulée *L'Heregia dels Preyres*, qu'il avoit long temps tenue secrette sans la divulguer, fors que audit marquis, qui tenoit de ce temps le party du comte Remond de Thoulouse, laquelle il fist jouer en ses terres. Le marquis le tint longuement avec luy, luy faisant de beaux et riches presens de robbes, harnois et chevaux et si mist en prix ses belles et ingenieuses inventions. »

D'après ce qui précède, Gaucelm aurait composé au moins une comédie en faveur des Albigeois ; mais le témoignage de Jean de Nostre Dame est, on le sait, fort suspect. Il se fait aussi peu scrupule d'inventer entièrement des détails biographiques que d'altérer les textes originaux qu'il a sous les yeux. Dans un grand nombre de cas les travaux de Raynouard, de Diez, de M. Paul Meyer et de M. Bartsch permettent de rétablir la vérité défigurée de parti pris par le procureur au Parlement d'Aix ; mais ces auteurs n'ont retrouvé aucun texte qui confirme les assertions de Nostre Dame quant aux « comédies » composées par Gaucelm ; aussi ont-ils cru prudent de n'en pas parler. Il n'est assurément pas impossible que les partisans ou les adversaires des Albigeois aient donné à certaines œuvres polémiques un caractère plus ou moins dramatique ; toutefois il est probable que Gaucelm, si tant est qu'il ait pris part à la lutte, se borna à rimer des « disputoisons ». Le *Débat d'Izarn et de Sicart de Figueiras*, qui appartient au milieu du XIIIe siècle, et qui est l'œuvre d'un ennemi des Albigeois, nous donne une idée des compositions à l'aide desquelles les poètes provençaux défendaient leurs idées religieuses.

1. Voy. *Le Débat d'Izarn et de Sicart de Figueiras, poème provençal, publié, traduit et annoté par Paul Meyer*, dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1879.

2. — Moralité sur le Concile de Bale.

Personnages :

Concile,
L'Eglise,
Paix,
Reformation, ou Justice,
Heresie,
France.

(1433.)

Cette pièce est une violente attaque dirigée contre les pères du concile de Bâle. L'auteur leur reproche leurs lenteurs et les accuse de ne rien faire pour l'Église ni pour la France.

Voici le début de la moralité :

Concile
Qui estes vous?
L'Eglise
Helas! bon uge.
Concile
Approchez vous : point ne vous voy.
L'Eglise
Saint Concil, je viens a refuge
A vous, ami; parlez a moy.
Concile
Que je vous voye : en bonne foy
Je ne vous recognois pas bien.
L'Eglise
Je ne m'en esbays en rien,
Car vieillesse, de sa nature,
Fait devenir la vue obscure ;
Pardonnez moy d'ainsi parler :
Femmes ne scévent riens celer...

La reconnaissance faite, l'Église prie Concile de remédier aux maux dont elle souffre. Concile répond qu'il y songe et que bientôt Réformation et Paix chasseront Hérésie. Réformation et Paix surviennent, en effet; Concile leur présente

l'Église, et les quatre personnages prennent séance pour rendre leurs arrêts. Le premier plaignant est une femme éplorée qui demande assistance. Cette femme nous apprend elle-même qu'elle s'appelle France et elle expose longuement ses misères :

Je suis si fort au cueur navrée
Et en tous membres tourmentée
Que je ne le sçay a qui dire.
Quand je cuide estre confortée
D'un lez, je me trouve cassée
De l'autre, tant que c'est tout ire.

Une nouvelle douleur vient s'ajouter aux maux dont France se plaint : personne ne la reconnaît. A la fin, Réformation et Paix ont pitié d'elle, et Paix lui dit :

Commandez, nous voulons pener
A vous complaire, sur nos vies.
Combien que nous ayez bannies ;
Mais je croy que n'en pouvez mais.

Reformation

Ha ! ma seur, n'en parlez jamais ;
Elle en a assez a souffrir.
Presenter la faut et offrir
Au saint Concil et a l'Eglise.
Saint Concil, nous avons tant quise
La voix que nous l'avons trouvée :
C'est France, jadis bien nommée,
Qui tant est serve et en vil point.

Concile

France ? Je ne la cognois point ;
France n'a point si laid maintien.

France est invitée à prendre place ; elle se tourne alors vers l'Église dont elle exalte la douceur et la miséricorde ; mais l'Église avoue elle-même que, si elle est encore belle par devant, elle chancelle par derrière.

Hérésie écoute ces discours, et les débats qui ont lieu dans

l'assemblée ne font que la rendre plus arrogante. Il n'y aura dit-elle,

Il n'y aura, par Dieu, decret
Contre moy, qui suis Heresie,
Ne contre ma seur Symonie,
Ne contre les concubinaires. 474

L'Église s'émeut et déclare qu'elle est à jamais perdue si Concile ne vient à son aide moyennant Réformation. France tient le même langage et déplore les progrès d'Hérésie ; celle-ci lui répond, et la discussion se poursuit entre les deux personnages. Paix les rappelle à l'ordre et Réformation fait observer que d'elle seule peut venir le salut. Concile dit à peine quelques mots ; aussi l'Église lui reproche-t-elle sa mollesse :

C'est petit confort pour l'Eglise
Si vous ne dites autre chose.

Concile

Vous semble il que je me repose.
Il y a des gens hors et ens
Qui sément que depuis trois ans
Et plus le Concil n'a riens fait.
Qui considerast bien mon fait
Et les detourbés que j'ai eus,
Tel en parle qui se fust tus.
Est ce rien d'avoir fait venir
Les Boesmes et convenir,
Tellement qu'au plaisir de Dieu,
Ains que je parte de ce lieu,
Heresie d'eux sera hors ?

Hérésie résiste à cette prétention, puis Concile, Paix, l'Église et Réformation prennent tour à tour la parole. Hérésie leur déclare qu'on doit la laisser en paix et s'occuper des affaires de France.

Réformation

As tu peur de mener la dance,
Qui ainsi brais a la volée ?

Pieça dussez estre brulée,
Car tu ne fais que te moquer.
Si te voulsisses revoquer
De bon cueur, tu eusses mercy.

CONCILE

Attendez que reviengne cy
L'ambassade qui est en Boesme,
Et, foy je doy Dieu et mon proesme,
S'ils se rendent, je me rendray.
S'il vous plaist, je les attendray.

Les vers qui suivent sont mutilés dans le manuscrit et la fin de la pièce ne nous est pas parvenue.

Les derniers mots semblent, d'ailleurs, indiquer qu'il ne manque à la fin qu'un court passage :

.... je croy qu'ils fissent
.... bonne conclusion
.... imagination
.... seroit le plus brief
.... et voit on le grief
.... n'a cure
.... et passe a dure
.... du present endure
.... sur qui peu dure
.... et pour les lieux
.... m'aist Dieux.
. . . .

La moralité que nous avons essayé d'analyser est l'œuvre d'un Français de France, qui voudrait voir le concile s'occuper de rétablir la paix dans le royaume. Pour lui l'hérésie des Hussites ne vient qu'en seconde ligne, et elle s'éteindrait d'elle-même si l'Église admettait de sages réformes.

Nous ne savons pourquoi cette composition a été attribuée à George Chastellain ; elle ne peut avoir été écrite par un Bourguignon.

Les vers que nous avons cités ci-dessus permettent de fixer avec précision la date de la pièce. Elle appartient à l'année

1433, puisque les Bohêmes sont venus au concile et que l'assemblée est déjà ouverte depuis trois ans (v. 879-886). Le v. 1041 fait allusion aux dix délégués envoyés en Bohême par le concile. Ces délégués arrivèrent à Prague au mois de juin 1433; ils revinrent à Bâle vers la fin de juillet. Une seconde délégation quitta Bâle au mois d'octobre[1]; mais il est probable qu'il s'agit ici de la première, et que la moralité a été composée dans le courant de l'été de 1433.

Bibliographie :

a. — Biblioth. cantonale de Berne, ms. n° 205.

b. — *Œuvres de Georges Chastellain publiées par M. le baron de Kervyn de Lettenhove*, VI (Bruxelles, 1864, in-8), 1-48.

3. — Moralité sur la Pragmatique Sanction.

Personnages :

Ypocrisie,	Faulx semblant.
Feintise,	. . . .

(*Troyes*, 3 *janvier*, 1445.)

La pragmatique sanction rendue à Bourges le 7 juillet 1438 avait sanctionné les décisions du concile de Bâle approuvées par l'assemblée du clergé national. Bien que cette ordonnance reconnût aux chapitres et aux communautés le droit d'élire les évêques et les abbés, le seul fait qu'elle établissait des peines contre certains abus condamnés par le concile suscita de nombreuses protestations. Parmi les usages désormais interdits comme abusifs figurait la fête des fous. Cette fête, dont l'origine paraît être fort ancienne dans l'Église de Troyes, cessa pendant quelques années d'être célébrée avec la même pompe; mais, dès 1445, elle rentra dans l'Église avec autant et plus de solennité que par le passé.

1. Voy. Denis, *Huss et la Guerre des Hussites* (Paris, 1878, in-8°), 422, 430.

Le dimanche qui suivit la Circoncision (3 janvier 1445), les chanoines de Saint-Pierre, de Saint-Étienne et de Saint-Urbain, « non contents des excès qu'ils avaient faits la veille, le jour et le lendemain de la fête, firent assembler à son de trompe le peuple de la ville, au lieu le plus fréquenté, et, sur de hauts échafauds, firent un certain personnage vitupérant, injuriant tacitement l'évêque et les plus notables de la cathédrale, qui avaient, en vertu de la Pragmatique, demandé la suppression de la fête. Il y avait en ce jeu notamment trois personnages, qui se nommaient *Ypocrisie*, *Feintise* et *Faulx Semblant*, que les assistants jugèrent être l'évêque et deux des chanoines qui avaient voulu empêcher la fête et dont les gens d'entendement furent mécontens et scandalisés. Et de plus, et qui pis est, ceux qui faisaient le jeu disaient aucunes paroles erronées et qui sentaient mal en la foi. » Ces faits ressortent de lettres-patentes du 17 avril 1445, par lesquelles le roi interdit dorénavant la célébration de la fête des fous à Troyes [1].

4. — Farce nouvelle, fort joyeuse et morale, a quatre personnaiges, c'est assavoir :

Bien mondain, Honneur spirituel, Pouvoir temporel, et la Femme.

(*Vers* 1480.)

Cette composition, qui nous paraît appartenir au dernier quart du xve siècle, sans que nous puissions lui assigner une date précise, contient de violentes attaques contre le haut clergé et contre les abus qui s'étaient glissés dans la répartition des bénéfices.

BIEN MONDAIN *commence*

Bien mondain [je] me fais nommer
Et mon renom tant estimer

1. Boutiot, *Recherches sur le théâtre à Troyes au* xve *siècle*, dans les *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, 1854, pp. 7-9 du tirage à part.

Que chascun desire a m'avoir ;
Aux ungz je donne de l'avoir
Et aux autres force sçavoir,
Puis mulles, chevaulx, destriers,
Harnoys, lances, espées, bougliers,
Maisons, chasteaux et grosses villes,
Et choses qui ne sont pas villes...

Honneur spirituel prend ensuite la parole et fait lui-même son procès :

De Bien mondain je suis plain et refect;
Des benefices j'en ay tant que, en effet,
Plus ne m'en fault...

Pouvoir temporel ne recherche également que Bien mondain; aussi dit-il à Honneur spirituel :

Garder nous convient de discort.

Cette première partie de la moralité contenait sans doute primitivement des allusions historiques, ce qui la rend assez obscure.

Tandis que les trois personnages se flattent de pouvoir tout faire à leur gré, « la femme nommée Vertu entre, ayant un corbillon a oublieur sur ses espaulles, en criant : »

Oublie, oublie, oublie !
HONNEUR SPIRITUEL
Qui a ceste folle deslyée ?
Qui la meet de present aux champs ?
POUVOIR TEMPOREL
Elle est folle ou incencée.
HONNEUR SPIRITUEL
Elle chante merveilleux chant.
POUVOIR TEMPOREL
Qui a ceste folle deslyée ?
LA FEMME
Oublie, oublie, oublie !

Honneur spirituel jette les dés avec l'espoir de gagner quelques oublis, mais il ne tire de la corbeille que les noms d'Hector, de Priam, d'Alexandre, de Samson, de Charlemagne, d'Horace, de Caton, de Virgile, d'Homère, de Platon, d'Hannibal, de tous ceux, en un mot, qui, par leurs hauts faits, se sont acquis des titres à l'immortalité. Cette « mercerie » ne convient pas à Honneur spirituel. — As-tu point, dit-il, à la femme,

> As tu point, sans aulcun blason,
> Tromperies avec baratz,
> Inventions, meschans baratz,
> Flateries et meschantes langues,
> Deceptions, mille harengues
> Qui nous sceussent mettre en train
> D'avoir, sans rien faire, du pain?
> Je le vouldroys bien acheter,
> Quelque chose qu'il deust couster.

La corbeille aux « oublis » ne contient rien de semblable :

> Vous y trouverez bonne foy,
> Bon renon, bonne gouvernance.

Ici s'arrête l'action. Vertu garde sa marchandise et se retire en se lamentant. Elle conclut ainsi :

> Sy des biens voulez largement,
> Faire vous fault du temps qui court,
> En contrefaisant le billourt,
> Et que Vertu soit mise au vent,
> Car vous voyez au temps present
> Que ung chascun fait comme Cacus
> Qui faisoit de vices vertus.

Bibliographie :

a. — Farce nou- || uelle / fort ioyeuse et morale : || A quatre personnaige [*sic*]. Cest assauoir. || ¶ Bien mondain. || ¶ Honneur spirituel. || ¶ Pouvoir temporel. || ¶ Et la femme. || ¶ *Cy*

fine la farce de bien mon- || *dain. Imprime nouuelle-* || *ment a Lyon en la* || *mayson de feu* || *Barnabe* || *Chaussard* || *pres nostre* || *dame de Con-* || *fort. S. d.* [*vers* 1545], in-4 goth. allongé de 4 ff. de 46 lignes à la page pleine, impr. en gros caract., sign. *A*.

Au titre, un grand F initial orné de rinceaux, puis, au-dessous des sept lignes de l'intitulé, un bois représentant un empereur assis sur son trône, sa couronne sur la tête, et tenant, d'un côté, un glaive et, de l'autre, le globe du monde. A droite et à gauche de ce bois, se voient de petites branches formant bordure, branches que l'on retrouve souvent dans les impressions sorties des mêmes presses, par exemple dans *Le Chevalier qui donna sa femme au Dyable*.

Au-dessous de la figure qui vient d'être décrite, le r° du 1er f. contient 24 lignes de texte.

a. Mus. britannique $\frac{C.\ 20.\ d.}{55}$

b. Viollet Le Duc, *Ancien Théâtre françois*, III, 187-198.

5. — Saincte Eglise.

(*Vers* 1490.)

Un manuscrit d'une moralité portant ce titre figure, vers 1490, dans le catalogue d'un libraire de Tours[1]. On peut conjecturer qu'il s'agissait d'une composition analogue à une pièce latine imprimée au siècle suivant : *Ecclesia militans, tragica comoedia bipartita, scripta per M. Michaelem Hillprandum* (Dilingae, Sebaldus Mayer, 1573, in-8 de 20 ff. lim. et 107 ff. chiffr.[2]).

6. — Le nouveau Monde, avec l'estrif du Pourveu et de l'Electif, [par André de La Vigne].

Personnages.

Benefice Grant,	Quelcun,
Benefice Petit,	Vouloir Extraordinaire,

1. *Catalogue d'un marchand libraire du XVe siècle, tenant boutique à Tours; publié par le Dr Achille Chéreau, avec notes explicatives* (Paris, Académie des bibliophiles, 1868, in-16), 58, n° 222.

2. *Catal. Soleinne*, I, n° 328.

Pragmatique,
Election,
Nomination,
L'Ambitieux,
Legat,
Pére sainct,
Provision apostolique,
Collation ordinaire,
Université,
Le Herault.

(*Paris, dimanche* 11 *juin* 1508.)

Louis XII avait senti quelle influence le théâtre peut exercer sur le peuple; comme nous l'apprennent Jehan Bouchet[1] et Brantôme[2], il protégeait les joueurs de farces et leur laissait une grande liberté de langage; mais c'était avec la pensée de les faire servir à ses desseins. Nous ne devons donc pas être surpris en voyant mettre sur la scène et tourner en ridicule le pape lui-même, quand il était en conflit avec l'autorité royale. Aucun moyen n'était plus propre à triompher du respect superstitieux que le souverain pontife inspirait à la multitude; aussi les protestants ne manquèrent-ils pas d'y recourir dès qu'ils entrèrent en lutte avec l'Église romaine.

Nous avons parlé, à l'article 4, de la pragmatique sanction rendue par Charles VII, à Bourges, le 7 juillet 1438. Malgré l'opposition soulevée par des points de détail, cette ordonnance avait comblé les vœux de l'Église gallicane. Non seulement elle avait proclamé la supériorité des conciles sur le pape, mais elle avait admis la libre élection des évêques et des abbés par les chapitres et les communautés, ne laissant au pape qu'un droit de veto, en cas d'indignité ou d'abus, et au roi que le droit de recommander aux électeurs les candidats qui avaient sa préférence. Un des premiers actes de Louis XI fut d'abolir la pragmatique dans laquelle il ne voyait qu'une atteinte portée à l'autorité royale (27 novembre 1461). Dès lors le clergé ne cessa de revendiquer les privilèges que Charles VII lui avait reconnus. La moralité que nous allons

1. *Epistres morales et familières du Traverseur* (Poitiers, 1545, in-fol.), 32 *d*.

2. Éd. Lalanne, VII, 316.

analyser n'a pas d'autre but. Les temps étaient changés : le roi n'avait plus le pouvoir absolu que Louis XI s'était arrogé ; le légat du pape exerçait dans la plupart des cas une influence prépondérante : aussi est-ce contre le Saint-Siège que la pièce est dirigée.

L'action commence par une ballade dont la troisième strophe est incomplète d'un vers :

Benefice grant *incipit*

Triste, pensif, desolé, suis vacant,
Plus despourveu que sil que s'en va quant
A separé son loyal mariage.
Dieu souverain, qui es mon revocant,
Par Attropos qui vient mes raiz vocant,
Ou Lachesis estant au mariage,
Se mon las cueur en moy tresmarri ay je,
Le point prefix duquel survient ma rage
Est, qui vacant ne peult lyer son las :
Pis que mort vient celuy qui pert soulas.

Bénéfice Grant et Bénéfice Petit s'adressent donc à Pragmatique pour être pourvus ; Pragmatique, assistée de ses deux filles : Élection et Nomination, défère à leur vœu ; mais l'Ambitieux, qui désire s'emparer des bénéfices, va trouver Légat, qui lui conseille de recourir à l'intrigue et lui promet d'intervenir en sa faveur. L'Ambitieux fait valoir ses prétendus services, présente sa demande, et Légat l'appuie auprès de Quelcun, c'est-à-dire auprès du roi. Quelcun, trompé par les paroles de Légat, se prononce en faveur de l'Ambitieux et le fait appuyer par Vouloir Extraordinaire. L'Ambitieux cherche à sauver les apparences ; il s'efforce de gagner Élection à sa cause ; celle-ci résiste ; il fait alors intervenir Vouloir Extraordinaire. Pragmatique porte plainte à Légat contre l'Ambitieux et contre Vouloir Extraordinaire. Légat les renvoie au pape. Les plaignants aperçoivent de loin, non pas le « saint » père, mais le père « ceint » d'une large ceinture. Le pape leur adresse la parole en italien macaronique :

Dyo garde voy, valente cavaliere!
He, come state, fiolo myo carissimo?
Ya lo cognosco esser humanissimo,
Que quiere far semper may so volore.

Survient Provision, qui emploie également un jargon italien. Après un long débat, le pape, uni à Collation, se prononce en faveur de l'Ambitieux. Pragmatique est brutalement renversée; Bénéfice Grant et Bénéfice Petit sont violentés. Élection et Nomination, filles de Pragmatique, ne trouvent de refuge qu'auprès d'Université. Celle-ci fait comparaître Père saint, Légat, Quelcun, et leur adresse les plus vives remontrances. Elle renvoie en Italie le pape, Légat et Provision apostolique, et unit Bénéfice Grand et Bénéfice Petit à Élection et à Nomination.

La pièce se termine par une ballade que dit Université

Celle je suys qu'ey les loix et decretz...,

ballade dont le refrain est :

Remectant sus debout la Pragmatique;

puis le Hérault fait cette proclamation :

Province, par voix magniffique,
Estant au trosne honoriffique
Ma dame la tres excellente,
Redigé en acte publicque
L'unziesme de juing, en attique,
Mil cinq cens et huyt, soubz la tante
De l'Université plaisante,
En la place tresbien duysante
Qu'est de saint Estienne nommée
A chacun [par] la renommé[e].

Ainsi la pièce fut jouée par les étudiants de l'Université et la représentation eut lieu sur la place Saint-Étienne, ce qui permit à un grand nombre de spectateurs de la voir. Une semblable représentation ne put évidemment avoir lieu qu'avec

la permission des autorités. Or, non seulement Louis XII permit que le pape, le clergé, et jusqu'à l'ombre royale elle-même fussent mis sur la scène, mais il voulut que la pièce fût imprimée, et ce fut l'imprimeur du roi qui en entreprit la publication. L'existence de plusieurs exemplaires tirés sur vélin montre bien que la satire, toute grossière qu'elle fût, s'adressait aussi bien aux plus hauts personnages de la société qu'aux spectateurs vulgaires.

Le Nouveau Monde offre le mélange le plus singulier de vers batelés, de vers équivoqués, de vers à queue annuée, etc. Il y a des couplets entiers qui se décomposent en plusieurs autres couplets, par exemple les suivants :

BENEFICE GRANT

Mon vueilh, mon cueur, mon desir, mon espoir,
Mon euilh, mon heur, mon plaisir, mon sçavoir,
D'accueilh, sans peur, pour choisir sans douloyr
Je donne, revectz, guerdonne, je promectz.

ELECTION

Mon veilh,
Mon euilh,
D'accueilh
Je donne.

BENEFICE PETIT

Mon cueur,
Mon heur,
Sans peur
Revectz.

NOMINATION

Mon desir
Mon plaisir
Pour choisir
Guerdonne.

BENEFICE GRANT

Mon espoyr,
Mon sçavoyr
Sans douloir

Je prometz.

. . . . .

PRAGMATIQUE

Dame excellente, emperiére et princesse,
Trestriumphante, ou tous maulx ont prins cesse,
A toy me randz, maistresse souveraine.
Tu es la tante par qui mon deuilh ou presse,
Ou mon entente et ma tresgriefve oppresse,
Crie es errans, demande saulver haine.
Deulx seigneurs grans, procedant, non humayne
Fureur monstrans, malheur qu'esperdus mayne,
Par voulanté, sans droyt, m'ont affollée,
Comme mordans, faisans que moy fort sayne
Es piés, mains, dentz, de grant rage forsayne.
Mort ont hanté, filz sa [?] mère afolée.

ELECTION

Dame excellente,
Tres triumphante,
A toy me rendz;
Tu es la tante,
Ou mon entente
Crye es errans.
Deulx seigneurs grans,
Fureur monstrans
Par voulenté,
Comme mordans
Es piez, mains, dans,
Mor[t] ont hanté.

NOMINATION

Imperiére princesse,
Ou tous maulx ont prins cesse...

Le poète s'est arrêté à temps : il aurait pu continuer la même facétie en reprenant le couplet par la fin :

Mort ont hanté
Es piés mains, dentz,
Comme mordans...

Le sens n'y aurait rien perdu.

Un peu plus loin on trouve des vers à double queue :

Quelcun treshault vous sans oppresse presse, 1146
Vous denunçant que ma maistresse tresse...

Ces fantaisies de versificateur sont caractéristiques ; aussi est-il surprenant qu'on ait eu la pensée d'attribuer *Le Nouveau Monde* à Pierre Gringore ou à Jehan Bouchet. On ne rencontre au commencement du xvie siècle qu'un seul poète qui se soit livré à ces combinaisons extravagantes, c'est André de La Vigne, l'auteur de toutes les pièces bizarres imprimées à la suite du *Vergier d'honneur*. André de La Vigne était, dès 1501, un des suppôts de la basoche parisienne et, comme tel, il composa en rimes encore plus inextricables *Les Complaintes et Epitaphes du roy de la bazoche*[1]. Quoiqu'il ne fût certainement plus tout jeune[2], il ne cessa pas d'appartenir à l'univer-

1. Montaiglon et Rothschild, *Recueil de Poésies françoises*, XIII, 383-413.

2. André de La Vigne, mort avant 1527, avait dû naître vers 1460. La composition la plus ancienne que nous connaissions de lui est la *Ballade sur la prinse de Fougières*, qui doit être de 1488. Cette pièce, imprimée avec le *Testament de monseigneur Des Barres* (Montaiglon, *Recueil*, VI, 115), se retrouve dans le mélange de poésies joint au *Vergier d'honneur* (édit. de Philippe Le Noir, fol. *R* 4, r°). André de La Vigne, qui s'intitulait alors secrétaire du duc de Savoie, publia, vers 1496, une édition du *Vergier d'honneur*, ouvrage d'Octavien de Saint-Gelais, auquel il joignit une foule de vers de sa façon (Brunet, V, 43). Au mois d'octobre 1496, il fit représenter à Seurre, en Bourgogne, le *Mistére de sainct Martin*, la *Moralité de l'aveugle et du boiteux* et la *Farce du Munyer* (Biblioth. nat., ms. fr. 24332). A la mort de Charles VIII (1497), il composa son épitaphe, publiée d'abord séparément (Montaiglon, *Recueil*, VIII, 94-104), puis jointe au *Vergier d'honneur*. En 1501, au moment même où il composait *Les Complaintes et Epitaphes du roy de la bazoche*, il était attaché, comme secrétaire, à Anne de Bretagne (Le Roux de Lincy, *Vie d'Anne de Bretagne*, III, 29) ; il remplissait encore les mêmes fonctions en 1505 (*Ibid.*, III, 40, 41). En 1508 il composa *La Louange des roys de France* (La Croix du Maine, I, 22) et *Le Libelle des cinq villes d'Ytalie contre Venise* (Du Verdier, I, 78 ; Brunet, III, 889).

Nous ne continuerons pas l'énumération des ouvrages d'André de La Vigne. On voit par ce qui précède qu'il était à la fois basochien, étudiant, poète ordinaire du roi et de la reine, et qu'il avait publié plusieurs factums relatifs aux affaires d'Italie.

sité et, le 30 avril 1504, dans un procès contre l'imprimeur Michel Le Noir, nous le voyons prendre la qualité d'« escolier estudiant en l'université de Paris[1] ».

Notre attribution à André de La Vigne n'est pas une hypothèse sans preuve : nous trouvons en effet le nom du poète dans un passage de la moralité :

UNIVERSITÉ

L'absolution clére et plaisante
Vous bailleray ; escoute[z] moy.
Vostre canon et vostre loy,
Qu'a l'auctorité exaltée,
Notoirement est limitée :
Que le consceilh sur vous a lieu
Et auctorité de seul Dieu,
En trois cas, comme est : par herese,
Par scisme et par sinderesse
De refformation generalle
Des chosez et membres, comme a Basle.
C'est *la vigne*, c'est l'olivet
De Dieu dont sor[t] fruict blanc et nect ;
Vos mains n'y ont point de puissance.

On comprend bien qu'il puisse être ici question de l'olivier, emblème de la paix ; mais « la vigne » ne peut être citée avec le même sens ; ces mots sont une simple signature. Plusieurs des pièces jointes au *Vergier d'honneur* sont signées à l'aide du même procédé.

Ne soyez pas si colerique,
Que m'envoyez quelque revers,
De la vigne d'eux gectans vens,
Fondez dessus ceste pratique[2].

De la vigne sçay trop de bien dire[3].

Dieu gard qui si bien consonna

1. L. de Laborde, *Le Parlement de Paris*, p. xliij.
2. *Le Vergier d'honneur*, éd, s. l. n. d., in-fol. goth., fol. Bv, r°.
3. *Ibid.*, fol. Ci *b*.

Le cueur qui si près se consonne
A *la vignette* qu'on sonna [1]...

Dieu gard de mal l'essence *de la vigne* [2].

Les Complaintes et Epitaphes du roy de la bazoche renferment un jeu de mots analogue :

Cy j'est*andré de la vigne* ung vert jus.

Ces rapprochements nous paraissent décisifs.

On remarquera en outre que l'auteur dit en terminant : J'ai rédigé ce livre,

Estant au trosne honoriffique
Ma dame la tresexcellente.

Ces mots se rapportent à Anne de Bretagne, dont André de La Vigne était le secrétaire, et qu'il appelait « sa dame ».

La forme que le poète parisien a donnée à son œuvre la rend forcément obscure; mais, si la forme est extraordinaire, le fond est assez remarquable. Ce n'était pas la première fois que la Pragmatique était sur la scène [3]; ce ne fut pas non plus la dernière. Une pièce latine dont nous n'avons pas à nous occuper ici, puisque nous ne parlons que des compositions en langue vulgaire, se rattache, comme la moralité d'André de La Vigne, à l'abolition de la Pragmatique. Nous en reproduirons du moins le titre : *Dialogus pro abolitione pracmatice sanctionis editus, cum personatis undecim hic sequentibus, scilicet : Sanctio, Libertatis Amor, Universitas, Praeco venarum, Thurca, Ejus Famulus, Miles peccator, Ejus Mater, Ecclesia, Populus, Abusus.*

Le dialogue est écrit en vers hexamètres ; en voici le début :

SANCTIO INCIPIT
Quis majora meo patitur contagia morbo?

1. *Le Vergier d'honneur*, fol. Cij *a*.
2. *Ibid.*, fol. Diiij *a*.
3. Voy. ci-dessus, n° 4, p. 9.

Quae gravior febris, quae deteriora dabuntur
Vulnera ? Quis morsus colubri, quae labida pestis ?...

La Monnoye, dans une de ses additions au *Menagiana*[1], fait remarquer que Claude-Barthélemi Maurisot a tiré du *Nouveau Monde* l'idée du conte touchant madame la Pragmatique, qui figure dans son roman latin intitulé *Peruviana*. Les frères Parfaict ont reproduit le passage en entier[2].

Bibliographie :

Le nouueau mōde auec lestrif || Du pourueu et de lellectif || de lordinaire et du nomme || cest ung liure bien renomme || ensuiuant la forme auctentique || ordonnee par la pragmatique. || *Ilz se vendent a la iuifrie a lenseigne des deux* || *Sagittaires, et au palays au troisiesme pillier.* — [Au v° du 27e f., après 10 lignes de texte :] *Finis.* || ❡ *Et a donne le roy nostre sire audit Guillaume* || *eustace libraire & relieur de liures iure de luniuer-* || *site de Paris lettre de priuilege & terme d' deux* || *ans pour vendre et distribuer sesditz liures :* || *affin de soy rēbourser de ses fraitz & mises.* || *Et defend ledict seigneur a tous impri-* || *meurs & libraires de ce royaulme de nō* || *imprimer ledict liure jusques au tēps* || *dessusdict : sur peine de confiscacion* || *desdictz liures, et damende* || *arbitraire.* || *Ainsi signe des Landes. S. d.* [1508?], gr. in-8 goth. de 28 ff. de 32 lignes à la page, sign. *A-C* par 8, *D* par 4.

Au titre, la marque de *Guillaume Eustace* représentant deux sagittaires qui soutiennent un écu au monogramme de ce libraire (Brunet, II 1155; V, 1647); au verso du titre, un bois représentant l'acteur agenouillé devant le pape à qui il offre son ouvrage; le pape est entouré de six cardinaux. Dans le bas de la figure se voit le monogramme d'*Eustace*.

Le dernier f. contient, au r°, le bois du pape, et, au v°, la marque du libraire.

Biblioth. nat., Y 6144 Rés. (deux exempl., dont un sur vélin). — Catal. Cigongne, nos 1414 (exempl. sur vélin) et 1415 (exempl. sur papier).

1. I, 100.

2. *Histoire du Théâtre françois*, III, 207.

7. — Moralité, par Pierre Gringore.

Personnages :

Peuple françoys,	Pugnicion divine,
Peuple ytalique,	Simonie,
L'Omme obstiné,	Ypocrisie.

(*Paris*, 10 *février* 1512.)

On a vu quelle importance la moralité polémique avait prise sous Louis XII. Les démêlés du roi avec Jules II, la trahison du pape qui, après avoir fait cause commune avec les Français, s'efforçait de soulever contre eux toute l'Italie, fournirent aux poètes une nouvelle occasion de donner libre cours à leur verve satirique. La représentation donnée par Gringore, aux Halles de Paris, le 10 février 1512 (n. s.), ne fut pas moins hardie que la pièce composée par André de La Vigne en 1508. Cette représentation se composait d'un cry, c'est-à-dire d'une proclamation récitée dans les rues pour annoncer le spectacle, d'une sottie, d'une moralité et d'une farce. La sottie et la moralité avaient seules un caractère politique ; la farce ne visait qu'à terminer gaiement la fête. Ce n'est pas ici le lieu de parler de la sottie, puisque nous n'avons en vue que les moralités; mais nous reproduirons du moins l'analyse très courte que nous en avons donnée ailleurs[1] : « Le prince des Sots, qui personnifie Louis XII, doit passer une revue générale de ses suppôts. Au premier rang des courtisans on voit divers prélats grotesques, qui ont pour cortège l'Ignorance, la Dissipation et la Paillardise. Les trois Sots et Sotte Commune, qui figurent le peuple, reçoivent ces hauts dignitaires ecclésiastiques. Mère Sotte arrive à son tour, revêtue des attributs de la papauté, et suivie de ses ministres, Sotte Fiance et Sotte Occasion ; elle pousse les Sots à la révolte contre le

1. *Romania*, VII, 263 (p. 31 du tirage à part).

prince, mais ceux-ci veulent rester fidèles à leur chef. Seuls les abbés grotesques sont entraînés à la trahison. Alors « se fait une bataille de prelatz et de princes. » Mère Sotte est dépouillée de ses ornements sacrés; on la reconnaît et tout le monde l'abandonne. »

La moralité offre un spectacle beaucoup plus simple. C'est plutôt un dialogue qu'une action dramatique. La pièce débute par une ballade dont Peuple françois et Peuple ytalique récitent alternativement une strophe. Le premier constate que, si son territoire n'est pas ensanglanté par la guerre, il n'en porte pas moins de lourdes charges : impossible de thésauriser; le second énumère tous les maux que la guerre et l'anarchie font peser sur lui. Voici les premiers vers de la ballade :

Le Peuple françois

Je suis en paix, ame ne me travaille;
Competamment je paye subside et taille;
J'ay des vivres, la mercy Dieu, assez,
Et, s'il y a discord, noise, bataille,
C'est loin de moy; mais il faut que je baille
Sans que aye sommeil, mes motz bien compassez;
Brief, les plus grans en sont interessez,
Et les petitz n'ont plus or ne monnoye :
Tousjours en fin vient ung cop qui tout paye.

Le Peuple ytalique

Incessamment suis dessus la muraille;
Quand je cuyde repaistre, il fault que saille
Hors ma maison; mes membres sont lassez.
Je ne suis point ung jour sans qu'on m'assaille...

Un débat s'engage entre les deux personnages. Le François se plaint de ce que tous les biens qu'il amasse sont portés chez l'Italien; celui-ci répond que son rival est mieux traité que lui :

Peuple françois, tu te plains? Vueilles estre
Content de Dieu; tu as prince et seigneur
Lequel se fait craindre, doubter, congnoistre;
A ung chascun il se veult apparestre
Humain et doulx, de vices correcteur.

Peuple françois ne se laisse pas prendre à cette flatterie; il reproche à l'Italien ses trahisons. Peuple ytalique ne peut nier son manque de foi, mais, objecte-t-il, le François n'a rien à lui reprocher :

Il n'est rien pire, par ma foy,
Qu'est ung François ytaliqué.

On voit par ces seuls mots que la foule était dès lors hostile à l'influence italienne. Les vices de l'Italie s'étaient propagés en même temps que le génie de ses écrivains et de ses artistes avait créé un monde nouveau; non seulement les mœurs s'étaient corrompues, mais l'esprit naïf de nos pères s'était altéré. Un homme tel que Gringore ne pouvait que déplorer le changement qui s'opérait sous ses yeux. Le sentiment qui l'inspire est le sentiment qu'Henri Estienne développera plus tard avec tant de bon sens et de vigueur dans ses *Dialogues du nouveau langage françois italianizé* (1578).

Peuple françois et Peuple ytalique restent sur le trait que nous avons rapporté et laissent la parole à l'Homme obstiné, c'est-à-dire à Jules II. Si l'on songe que l'acteur chargé de ce rôle devait paraître en scène revêtu de la tiare pontificale, on est surpris de la hardiesse de Gringore. En effet l'Homme obstiné récite une ballade où il s'accuse lui-même de tous les crimes :

Mais que est cecy? D'ou me peult il venir
D'estre pervers et ne vouloir tenir
Compte de Dieu, ne d'homme, ne de dyable?
Je ne me puis de mal faire abstenir.
Ma promesse ne vueil entretenir :

Ainsi que ung Grec suis menteur detestable,
Comme la mer inconstant, variable;
Luna regnoit l'heure que je fuz né.
Je suis ainsi que ung Genevoys[1] traictable.
Regardez moy : je suis l'Homme obstiné.

Je ne vueil droict ne raison soustenir;
Les innocens prens plaisir a pugnir;
Brief, je commetz maint peché execrable...

L'Homme obstiné continue sur ce ton; mais Peuple ytalique l'engage à changer de propos. Il doit se montrer « humble, courtois, doulx », pour calmer la colère des Français. Le pape refuse de céder :

Je vueil trahir princes et roys,
Voire, quelque chose qu'il couste,
Et tenir sumptueux arroys,
Me mirant a faire desroys.

Tout à coup paraît Pugnicion divine, « hault assise en une chaire et elevée en l'air ». Pugnicion récite une ballade pleine de menaces :

Tremblez, tremblez, pervers Peuple ytallique :
Le Createur a prins a vous la picque.
Estre devez courroucez et pensifz.
L'Homme obstiné, ingrat, fol, fantastique,
Felon, pervers, par conseil judaïcque,
Vous fait faire des cas trop excessifz.
Sachez que Dieu a voz cueurs endurcis
Comme a Pharaon. O peuple habandonné,
Si de bien brief n'as a ton cas regard,
Je parferay ce que est predestiné!
On se repent aucunes fois trop tard.

On remarquera le reproche adressé au pape d'agir « par conseil judaïcque ». Cette allusion au confident de Jules II, au

1 Ainsi qu'un Génois.

médecin juif Bonnet, revient plusieurs fois dans la pièce.

Les menaces de Pugnicion divine n'émeuvent en rien l'Homme obstiné. Celui-ci ne songe qu'à bien vivre et à chasser les Français. Ses conseillers, Symonie et Ypocrisie, qui viennent réciter une double ballade, ne peuvent que fortifier le pape dans ces sentiments. L'une et l'autre se vantent d'étendre leur pouvoir sur la France :

SYMONIE

Ypocrisie, nous gouvernons
Peuple françois a nostre guise.

YPOCRISIE

Comme il nous plaist nous le menons ;
En faignant que l'endoctrinons,
Pechons par couverte faintise.

SYMONIE

Nous avons grand bruit en l'Eglise.

Par ces paroles et par le développement qui suit, Gringore s'efforce de discréditer le clergé français en général et d'ôter toute valeur aux arguments qu'il aurait pu faire valoir en faveur du pape contre le roi.

Pugnicion divine fait maintenant le procès à Peuple françois, à Ypocrisie, à l'Homme obstiné, à Symonie. Peuple françois tâche de rejeter ses torts sur l'Église :

Je ne sçay d'ou vient la cautelle :
L'Eglise mect son estudie
A avoir biens, qui que en grumelle ;
Brief, tout sera tantost a elle,
Puis qu'il fault que je le vous die.

Un personnage nouveau vient mettre fin à la querelle : ce personnage, appelé Les Démérites communes, avoue que

l'Homme obstiné n'est qu'un fourbe et un simoniaque, gouverné par un juif; que Peuple ytalique subit les conséquences de la politique des Vénitiens ; que Peuple françois porte le poids de ses péchés. Pugnicion divine les somme une dernière fois de s'amender. Tous les acteurs mis en cause, sauf l'Homme obstiné, font un retour sur eux-mêmes et s'exhortent à la pénitence. Voici les derniers vers de la pièce :

PUGNICION DIVINE

Ne prenez tant de plaisir, de lyesse
Aux biens mondains, que Christ on ne confesse
Estre vray Dieu, fort, sapient, clement ;
Faictes Pitié vostre intercesseresse.
Grace divine sera vostre maistresse,
Mais que ce sy ostez hastivement ;
Si le laissez avec vous longuement,
Sur vous viendray par ung merveilleux signe.

PEUPLE YTALIQUE

Helas! craignez Pugnicion divine.

PEUPLE FRANÇOIS

Pugnicion divine nous menace,
Par quoy devons cryer a Dieu mercy.
Nos demerites ont a la queue ung sy :
Je vous supplie a trestous qu'on l'efface.

Bibliographie :

a. — ℂ Le ieu du prince des sotz. Et || mere sotte. || ℂ Ioue aux halles de paris le mardy || gras. Lan mil cinq cens et vnze. — ℂ *Fin du cry / sottie / moralite / et farce cõ- || posez par Pierre Gringoire dit mere sotte. & || Imprime pour icelluy. S. l. n. d.* [*Paris*, 1512, *n. s.*], pet. in 8 goth. de 44 ff. non chiffr. de 26 lignes à la page, sign. *A-F.*

Au titre, le bois de Mère Sotte, avec la devise *Tout par raison*, etc. (Brunet, II, 1747).

La moralité commence au f. *Cvj*.

Biblioth. nat., Y 4429. Rés. — Copies figurées à la Biblioth. de l'Arsenal, B.-L. 50 et 50 *bis*.

b. — Le ieu du prince des sotz et mere sotte ioue aux halles de Pis le mardy gras. iiij. — [Au r° du dernier f. :] *Nouuellemēt imprime a Paris. S. d.*, pet. in-4 goth. de 16 ff. de 39 lignes à la page, impr. à 2 col.

Biblioth. Méjanes, à Aix.

c. — *Collection de différens ouvrages anciens, poésies et facéties, réimprimés par les soins de P. S. Caron* (Paris, 1798-1806, 11 vol. in-8), n° 4.

Réimpression de l'édition *a*, dont il n'a, dit-on, été tiré que cinquante-six exemplaires. Elle se compose de 58 ff. chiffr.

d. — *Œuvres complètes de Gringore réunies pour la première fois par MM. Ch. d'Héricault et A. de Montaiglon*, I (Paris, Janet, 1858, in-16), 244-269.

8. — La Farce des Theologastres.

Personnages :

Theologastres,	Raison,
Fratrez,	Le Texte de saincte Escripture,
Foy,	Le Mercure d'Allemagne.

(*Fin de* 1523.)

Nous sommes arrivés à l'époque de la Réforme. Louis de Berquin a été dénoncé au parlement ; ses livres et ses papiers ont été saisis, examinés, condamnés ; lui-même a été enfermé dans la tour carrée du Palais ; on s'attend à voir la sentence capitale prononcée contre lui, quand une haute intervention

lui sauve la vie, au moins pour cette fois. Le prisonnier est rendu à la liberté (8 août 1523). Tel est l'heureux événement que des étudiants, plus zélés que prudents, célèbrent dans la pièce que nous allons examiner[1]. Elle nous offre un curieux exemple de la hardiesse avec laquelle les auteurs de moralités élevaient la voix.

Non seulement la farce est l'œuvre d'un ami de Berquin, mais le nom même des *théologastres*, autrement dits « ventres théologiques », ou « théologiens ventrus », paraît avoir été inventé par lui. On voit en effet figurer, au mois de mai 1523, parmi les livres saisis chez Berquin un petit traité (*codicillus*) intitulé *Speculum theologastrorum*[2].

Au début de la pièce, Théologastres se plaint du discrédit où il est tombé :

> *Per fidem*, quand je considére
> La povreté et la misére
> De ces theologiens nouveaulx
> Qui ont laissé et mis arriére
> Le gros latin et n'en font chére,
> *Fidem*, il en vient de grands maulx !...

Fratrez, de son côté, se pose en victime :

> Moy, je suis l'exaltation
> De la devotion humaine,
> Et souffre mainte passion
> Pour entretenir son demaine.

Ses peines consistent à recueillir la dîme pour son unique profit ; aussi Foy élève-t-elle la voix avec amertume :

> Helas, que j'ay de passions !
> Je me meurs ; entendés a moy !

1. Si l'on compare attentivement la pièce avec les faits connus de la biographie de Berquin, on se convaincra sans peine qu'elle ne peut être de beaucoup postérieure à son premier procès.

2. Haag. *La France protestante*, nouv. éd., II, 431.

Le mal auquel Foy est sur le point de succomber, c'est le « mal sorbonique ». Où ira-t-elle chercher un remède ? —

Ou Raison domine.

THEOLOGASTRES

Ou est ce ? En la grande Bretaigne ?

FOY

Nennin, non. C'est en Allemaigne,
Ou elle fait sa residence.

Théologastres et Fratrez comprennent l'allusion à Luther, et reculent avec épouvante. Ils ne voient pas quel peut être le remède ; Foy le leur dit avec éloquence :

Le Texte de saincte Escripture
Me gariroit bien.

THEOLOGASTRES

Il est rude,
Et n'y a point de certitude ;
Neanmoins jamais ne le vis.

FOY

Vela fort frivolle devis,
Que les docteurs illuminés,
De chapperons dodeminés,
Ne veirent jamais la tissure
Du Texte de saincte Escripture !
Helas ! saint Pol, que diras-tu ?
Sciunt a Sancto spiritu.
Sciunt, non pas science bonne,
Mais ung tas de cas de Sorbonne,
Qui ne sont qu'une chose vaine.

Il n'y a eglise rommaine,
Triumphante, ne militante,
Ne subjecte, ne imperante,
Ne docteur si illuminé
Par qui je puisse avoir santé,
Que par Texte.

Fratrez et Théologastres sont obligés d'avouer qu'ils ne connaissent pas le Texte. Ils allèguent tous les théologiens du moyen âge : Alexandre de Alis, Durand, Albert le Grand, Gilles de Rome, Pierre Lombard, Jacques de Voragine, Okkam, Almain, et une foule d'autres; ils ne font cas, en un mot, que des commentateurs; peu leur importe l'Écriture.

La scène change et l'on voit paraître Texte lui-même, appuyé sur un bâton, « esgratiné et ensanglanté par le visage ». Il parle d'une voix enrouée, que l'on entend à peine. — Hélas, dit-il,

Helas, le temps futur, helas !
Me donras tu point alegeance ?
Je suis lapidé a oultrance :
J'ay esté tant esgratiné,
Tourné, retourné, graphiné.
Jamais ne veis telle saison.
M'amie, ma fille, Raison,
Alons, par forme solative,
Visiter vostre ante, Foy vive :
Nous y passerons nostre temps.

Raison partage les angoisses de Texte. Tous deux parlent en termes sévères du président Lizet, dénoncent les intrigues auxquelles les moines se livrent pour obtenir les bénéfices, et louent la pieuse ardeur du « truchement d'Allemaigne ». Quel est ce truchement ? Raison répond :

Le seigneur de Berquin.
Il leur exposoit le latin

De Erasme, qu'ilz n'entendent point[1];
Mais ilz le mirent par ung point
En prison, et, par voye oblicque,
Le cuidérent dire heretique,
Sans monstrer erreur ne raison
Pour quoy, qui est grant desraison.

Texte, continuant ses doléances, se plaint en particulier de la *Maxima Quercus*, c'est-à-dire de Guillaume Du Chesne. En vain Érasme, Le Fèvre d'Étaples, Mélanchthon lui ont donné quelque allègement; la Sorbonne l'a tant torturé,

Qu'il sera censé heretique.

Les docteurs qui cultivent les distinctions, les réticences, les subtibilités de toute espèce, ne doivent pas être appelés des *theologi;* ce sont plutôt des *theolonginqui* (des éloignés de Dieu).

Texte et Raison disparaissent. Nous apercevons alors Théologastres aux prises avec Foy. Le sorbonniste se fait fort de guérir la malade. Il lui suffira de compulser les décrétales, les sermonnaires et les glossateurs. Foy repousse ces remèdes. Que veut-elle donc ?

Je vueil le texte d'Evangile,
Aultrement dit saincte Escripture,
Mon principe et mon ordissure ;
Il est appelé autrement :
Le Viel et Nouveau Testament

FRATREZ

Ha ! les femmes l'ont emporté
Hors la Sorbonne et translaté,

1. Berquin s'était spécialement appliqué à traduire en français les ouvrages d'Erasme : *Paraphrases sur le Nouveau Testament, Declamation des louenges de mariage, Briefve Admonition de la manière de prier, Le Symbole des apostres, qu'on dict vulgairement Credo, L'Enchiridion du chevalier chrestien, Le vray Moyen de bien et catholiquement se confesser*. Voy. la nouvelle édition de *La France protestante*.

Tellement que, si n'eussions
Trouvé des gloses a foisons,
Chascun fust aussy clerc que nous[1].

Texte et Raison arrivent fort à propos pour combler les désirs de Foy. La dispute recommence entre eux et les suppôts de la vieille théologie. Texte est d'avis que, pour guérir Foy, il faut appeler le Mercure d'Allemagne. Raison va le chercher.

Le Mercure d'Allemagne, c'est-à-dire le porte-parole d'Érasme et de Luther, n'est autre que Berquin. Au moment où Raison et Texte l'abordent, il jetait un coup d'œil sur les théologiens de Louvain et de Paris, et constatait leur effarement. On lui dit que Foy est malade.

MERCURE

Qui luy sert maintenant de garde?

LE TEXTE

Pour vray, c'est ce bon frére Fratrez
Et noz maistres theologastres.
Quant nous sommes la arrivés,
Nous les avons tous deux trouvés,
Mais ilz ne nous ont point congneus.

On sent combien l'ironie est sanglante. Le Mercure considère lui-même le Texte avec étonnement :

Et, Texte de saincte Escripture,
Comment estes vous embrouillé,
Gratiné, noircy, enrumé!
Jamais ne fustes en tel point.

1. M. Baum croit voir ici une allusion à Pierre Caroli qui « *in concionibus non tantum Bellovaci, sed etiam Parisiis, multas protulit propositiones Lutheranas novamque versionem de novo ab haereticis confectam et vitiatam e pulpito legebat et afferri curabat a mulieribus quae in ecclesia eam secum legerent, unde haereses Lutheri in ea versione insertas propinabat, quas docerent liberos suos, dicens omnium esse praedicare.* » Voy. d'Argentré, *Collectio judiciorum*, II, 8-9.

LE TEXTE

J'ay esté mis en sy mal point
Par les cas de Sorbonne.

MERCURE

Voire !
Par ma foy, ilz feront accroire 465
A Dieu que l'on l'appelle Henry.

Le Mercure va donc trouver Foy, ainsi qu'on l'en prie. Théologastres lui demande qui il est.

MERCURE

Je suis Berquin.

FRATREZ

Lutherien ?

MERCURE

Nenni, non, je suis chrestien.
Je ne suis point [ne] sorboniste,
Holcotiste, ne bricotiste ;
J'ay tousjours avec moy Raison 490
Et ne use point de desraison
A personne.

THEOLOGASTRES

Erasme et toy,
Fabri, Luther, en bonne foy,
N'estes que garçons heretiques.

Mercure repousse le mot et ne veut pas d'équivoque :

Ne cuydés point icy jengler 501
Comme Beda, qui proposoit
Que ung livre condamné avoit
Lequel jamais il n'avoit veu.

Il laisse crier Théologastres et vient au secours de Foy. Pour la guérir, il ordonne tout d'abord de laver Texte. Tandis que Raison procède au lavage, Théologastres continue de prôner ses remèdes :

Voicy, messieurs[1], une compresse 537
De l'efficace de la messe, etc[2].

Maintenant que Texte est purifié, Foy va être rendue à la santé. Mercure lance encore une vive diatribe contre Lizet, puis la pièce se termine :

Foy, *en soy levant*

Je prie le Dieu du firmament
Donner joye et prosperité
A ceulx qui m'ont donné santé ;
A tousjours en sera memoire.

Le Texte

Et moy, je prie le roy de gloire
De mectre en son sainct sanctuaire
Erasme, le grant textuaire,
Et le grant esp[e]rit Fabri,
Et voz, Mercure, mon amy,
Qui endurés tant de gros motz
Des theologastres et bigotz,
Qui sont tous plains de calumnie.

Rayson

Nous ennuyons la compaignie ;
Prenons congié, et hault et bas.
Messeigneurs, nous n'entendons pas
Toucher l'estat theologique,

1. *Imp.* messeigneurs.

2. Ce passage prouve que Berquin et ses amis avaient déjà renoncé aux pratiques extérieures du culte catholique.

Mais bien le theologastrique ;
Seullement nous congnoissons bien
Qu'il y a plusieurs gens de bien,
Theologiens et bien famés,
Lesquelz sont sans faulte animés
Et marris d'unz tas de fatras,
De conclusions et de cas,
Nolitions, volitions,
Qui ne valent pas deux oignons ;
Et tout cela que avons faict
Est pour blasmer ce meschant faict.
Pourtant prenés tout en bon sens :
Theologiens et Fratrez ensemble,
Nous nous en allons mal contens.

RAYSON

Laissés moi courir ces bigotz,
Pour parvenir a mon propos ;
Et, affin que ne vous ennuye,
A Dieu toute la compaignye !

Bibliographie :

a. — La farce des theologa || stres a six personnages. || Et premierement. || Theologastres. || Fratrez. || Foy. || Raison. || Le texte de saincte Escripture. || Et le Mercure d'Allemaigne. || ¶ Theologastres cõmence... — *Finis. S.l.n.d.* [*v.* 1523], gr. in-4 goth. allongé, de 54 lignes à la page, impr. en grosses lettres de forme, sign. *A-B.*

L'édition n'a qu'un simple titre de départ ; le r° du 1er f. contient 43 lignes de texte.

Biblioth. nat., Y + n. p., Rés. (exemplaire de M. Coste, de Lyon).

b. — La Farce des Theologastres a six personnages. *Lyon. Nouuellement imprime jouxte la copie.* [*Impr. de G. Rossary, rue Saint-Dominique, n°* 1.] M.D.CCC.XXX [1830]. Pet. in-4 de 34 pp. et 1 f. blanc.

Réimpression exécutée par les soins de M. Gratet-Duplessis, et tirée à 64 exemplaires.

c. — Franz Lambert von Avignon. Nach seinen Schriften und den gleichzeitigen Quellen dargestellt, von Johann Wilhelm Baum, ausserordentlichem Professor am protestantischen Seminarium und Vorsteher des Studienstifts St. Wilhelm in Strassburg. *Strassburg und Paris, bei Treuttel und Würtz.* [*De l'imprimerie de Ph.-H. Dannbach.*] 1840. Pet. in-8 de 2 ff. et 236 pp.

La farce, que M. Baum n'attribue pas à Lambert, mais qu'il reproduit comme un monument curieux de l'histoire de la Réforme, occupe les pp. 185-222. Quelques exemplaires, paginés de 1 à 38, ont été tirés à part.

d. — Éd. Fournier, *Le Théâtre français avant la Renaissance* (Paris, Laplace, Sanchez et Cie [1872], gr. in-8), 417-428.

9. — [MORALITÉ SUR LA RÉFORME.]

(*Paris*, 1524.)

La pièce dont nous allons parler ne nous est connue que par un scénario dont il existe une rédaction latine et une rédaction allemande. Ce scénario paraît avoir été un pamphlet fort répandu, mais nous inclinons à y voir plus qu'un pamphlet : il faut, à notre avis, y reconnaître l'analyse d'une pièce réellement représentée. Nous n'ignorons point que l'opinion contraire a prévalu jusqu'ici ; cependant la rubrique du manuscrit allemand reproduit par Götzinger semble trancher la question. Le titre de la pièce y est suivi de ces mots : *Von den Studenten daselbst* (c'est-à-dire à Paris) *kunstrich erdichtet.* C'est donc bien à une moralité composée et jouée par les étudiants parisiens que nous avons affaire.

Ce drame est curieux et mérite d'être connu. Comparé à la

Farce des theologastres, il reflète les opinions diverses qui partageaient les premiers réformateurs.

Le pape et les cardinaux sont réunis à Paris dans une salle des appartements du roi ; devant eux brûle un feu recouvert de cendre. Au milieu de cette assemblée paraît Jean Reuchlin. Celui-ci expose aux illustres assistants l'état lamentable de l'Église et les supplie d'y mettre ordre. Pour leur montrer le danger, il remue la cendre, et les flammes s'élèvent avec force. Vient ensuite Érasme, qui entretient des relations d'amitié avec le pape et avec les cardinaux. De peur de les blesser, le philosophe de Bâle laisse le feu brûler, ne conseille aucune mesure pour l'éteindre et s'assied tranquillement auprès des cardinaux, qui lui témoignent leur satisfaction.

Érasme est suivi d'Ulrich de Hutten, qui traite le pape d'antéchrist, injurie les cardinaux et va souffler le feu. Les efforts qu'il fait l'épuisent, et il tombe mort ; mais Luther vient alors jeter sur le foyer un grand tas de bois et attise le brasier au point de menacer d'incendier toute la terre.

L'assemblée, saisie d'épouvante, essaie de délibérer. Un moine mendiant prie le pape de confier à son ordre le soin d'éteindre le feu ; sa demande est prise en considération et une bonne récompense lui est promise. Il s'empare d'un vase plein d'eau qu'il veut jeter sur le feu ; mais l'eau se change en esprit-de-vin et ne fait qu'augmenter l'intensité de la flamme. Les cardinaux prient le pape d'exorciser la liqueur enchantée ; celui-ci l'essaye, mais en vain. Le pape s'irrite et finit par mourir de colère.

M. Geiger[1] a consacré à cette moralité une importante étude. Après avoir établi que le texte allemand avait dû être traduit du latin, et insisté sur la rubrique du manuscrit suivi par Götzinger, il recherche l'auteur primitif du drame et croit pouvoir y reconnaître une œuvre de Guillaume Farel. Le rôle

1. *Archiv für Litteraturgeschichte*, V (1875), 543-551.

prêté à Érasme s'explique parfaitement par ses démêlés avec le réformateur français.

Un passage d'une lettre adressée par Le Fèvre d'Étaples à Farel le 6 juillet 1524 paraît, du reste, se rapporter à notre pièce que Le Fèvre jugeait imprudente et inopportune : « *Accepi etiam illam acrem subsannationem quae, si in manus multorum venerit, vehementer motura est bilem, et nobis etiam inconsciis conflatura invidiam, quasi quippiam tale promoverimus. Utinam scriptor comoediae pepercisset aliquorum nominibus quorum mallem resipiscentiam quam nomini eorum inuri notam*[1]. »

Malgré ces rapprochements, la conclusion de M. Geiger nous paraît trop absolue. De ce que la moralité reflète les idées de Farel, et de ce qu'il aura envoyé à Le Fèvre d'Étaples un exemplaire du factum latin, il ne s'ensuit pas nécessairement qu'il soit l'auteur de ce factum. Le drame avait pu être composé par un de ses amis et lui-même avait pu rédiger et publier le scénario abrégé[2].

M. Geiger n'a pas examiné la question de savoir si la pièce avait été ou non représentée. Nous le croyons, quant à nous, et nous y voyons une moralité jouée par les étudiants en carnaval. Les exemples rapportés ci-dessus, sans parler d'une foule d'autres que nous pourrions citer, nous autorisent à croire qu'ils purent mettre sur la scène, non seulement Reuchlin, Érasme, Ulrich de Hutten et Luther, mais le pape lui-même.

L'auteur de la vie de Reuchlin, Maius, rapporte que des acteurs d'Augsbourg, ayant obtenu en 1530 l'autorisation de jouer devant Charles-Quint, reprirent le canevas de notre pièce et

1. Herminjard, *Correspondance des réformateurs*, I, 223.

2. Érasme lui-même paraît bien avoir attribué à Farel la publication du pamphlet. « Idem », dit-il de Farel dans une lettre adressée à Melanchthon le 6 septembre 1524 » dedidit libellum de Parisiensibus et pontifice. Quantum illic inficetiarum, quantum ineptae virulentiæ, quam multi nominatim traducti! Et tamen ipse solus non apposuit nomen suum ». Herminjard, I, 223 et 289.

la représentèrent sous forme de pantomime[1]. L'empereur, ajoute-t-il, n'eut pas de peine à saisir l'allégorie. Comme l'acteur représentant Luther venait de jeter du bois sur le feu, il se précipita, l'épée à la main, vers le brasier, remua les cendres et ne fit que développer l'incendie. Les acteurs profitèrent du tumulte pour s'échapper. Cette anecdote est fort invraisemblable et, comme le remarque M. Geiger, n'est confirmée par aucun document authentique. Il faut sans doute y voir une simple allégorie, se rapportant aux efforts impuissants faits par Charles-Quint pour combattre la Réforme.

Bibliographie :

I. — Texte latin.

Tragoedia Parisiis acta in regia aula.

Ce texte, dont il a dû exister au moins une édition ancienne, nous a été conservé dans un manuscrit découvert parmi les lettres de l'évêque d'Erfurt Jean Lang (ms. de Schlegel); il a été imprimé dans les ouvrages suivants :

a. — Burckhard, *Vita Hutteni*, II, 291-300.

b. — Dan. Gerdes, *Historia Reformationis. Monumenta*, II, 49-51.

c. — *Vlrichi Hutteni, equitis Germani, Opera quæ reperiri potuerunt omnia. Edidit Eduardus Böcking*, II (Lipsiæ, in ædibus Teubnerianis, 1859, in-8), 386-392.

II. — Texte allemand.

a. — Ain Tragedia || oder Spill / gehal- || ten in dem Kü- || nigklichẽ Sal || zu Parisz. || M. D. xxiiii. — [A la fin :] M. D. XXiiij [1524]. *S. l.*, in-4 de 4 ff., titre encadré.

Biblioth. royale de Munich.
Weller, *Repertorium*, n° 3196 (voy. la rectification, p. 457).

b. — Eyn Comedia wel- || che yn dem koniglichem || Sall tzu

1. *Vita Reuchlini* (Durlaci, 1687, in-8), 546. Le passage est reproduit par Böcking, *Hutteni Opera*, II, 387.

Paryesz / nach vor- || melter gestaldt / vñ || ordennunge ge- || spielt wor- || den. || Anno. M. D. XXiiij. *S.l.*, in-4 goth. de 4 ff., titre encadré.

Biblioth. roy. de Munich. — Biblioth. cantonale de Zurich.
Weller, *Repertorium*, n° 2841.

c. — Eyn Comedia welche yn dem || Königklichem Sale tzu Pareysze / nach || vormelter gestaldt / vnnd or- || denunge gespylt wor- || denn. || Anno. M. D. X.X.iiij. *S. l.*, pet. in-4 goth. de 4 ff., fig. sur bois.

Au titre, un bois qui représente le pape et les cardinaux assis autour d'une salle devant un feu.

Le texte est orné de huit autres petits bois.

Biblioth. roy. de Munich. — Biblioth. munic. de Hambourg.
Weller, *Repertorium*, n° 2842.

d. — L'édition *c* a été reproduite par C. Grüneisen dans la *Zeitschrift für historische Theologie* (1838, I, 156-169).

e. — *Die Wissenschaften im* 19. *Jahrhundert.* Von Romberg, IV, 302-305.

f. — *Vlrichi Hutteni Opera*, ed. Böcking, II, 386-392.

M. B. donne les variantes d'*a* et de *b*, en même temps que le texte latin.

g. — Joh. Keszler's Sabbata. Chronik der Jahre 1523-1539. Herausgegeben von Dr. Ernst Götzinger. *St. Gallen. Verlag von Scheitlin und Zollikofer.* 1866, 2 vol. in-8. (*Mittheilungen zur vaterländischen Geschichte, herausgegeben vom historischen Verein in St. Gallen.*) I, 244-249.

Keszler donne au pamphlet le titre suivant : *Beschribung aines spil, so in dem koniglichen sal zuo Parisz gehalten, und von den studenten kunstrich erdichtet ist.* Il n'a fait d'ailleurs que changer le titre ; quant au texte, il l'a fidèlement transcrit.

10. — Trialogue nouveau, contenant l'expression des erreurs de Martin Luther, les doleances de Ierarchie ecclesiastique et les Triumphes de Verité invincible, par frére Jehan Gachi, de Cluses, des fréres mineurs le moindre.

Personnages :

Zéle divin, Ierarchie ecclesiastique, Verité invincible.

(1524.)

Un moine savoyard, qu'inquiètent les progrès des doctrines nouvelles, essaye de les combattre dans une moralité de sa façon. Son œuvre n'a de dramatique que le nom; il est possible cependant qu'elle ait été récitée dans quelque ville de la Savoie, pays où les représentations théâtrales étaient alors fort en honneur. Le *Trialogue* est divisé en six parties, précédées chacune d'un argument en prose intitulé *Narrative de l'acteur*. Le tout est d'une lecture assez pénible; mais, de ce que certaines compositions nous paraissent aujourd'hui tout à fait fastidieuses, il ne s'ensuit pas qu'elles n'aient pu être jouées en public. Ceux-là seuls qui ont fait une étude approfondie de notre ancienne poésie dramatique savent jusqu'où pouvait aller la patience des spectateurs. Ils écoutaient avec la même longanimité, nous n'osons dire avec le même plaisir, les plus rebutantes moralités et les farces les plus ordurières. La moralité polémique avait d'ailleurs un double but. L'auteur ne se proposait pas seulement de gagner les spectateurs à sa cause, il voulait encore agir sur les lecteurs. C'est à ces derniers que s'adressent les arguments en prose.

Frère Jehan Gachi n'a pas été généreux pour ses adversaires. Ils sont condamnés d'avance, sans qu'aucun personnage expose leur doctrine. Zèle divin prend le premier la parole et récite un chant royal en douze strophes :

Au temps qu'en France regna la Salamandre,
Quant par Besans[1] Rome fust gouvernée
Et les Germains furent contens contendre
Que l'Aigle fust a Castille donnée[2],
Torve Megére, la furie dampnée,
A faict issue de son lac plutonicque,
Avec Erreur, du tout desordonnée,
Pour lacesser la vraye foy catholique.

Pour ce conflict a faict lever la picque.
Un faulx Luther, de tout mal inventeur,
Qui, en usant [de] fleur de rethorique,
De la doctrine sainct Pol est corrupteur.
Il a le glaive du Saxon protecteur
Qui[3] est tuteur de la faulse practique,
Trenchant du bis[4] comme bon zelateur,
Pour lacesser la vraye foy catholique.

Iérarchie est « comme pasmée et frappée d'ung dard penetratif » en apprenant la révolte de Luther. Elle donne bientôt cours à sa douleur :

Las, las, helas! Las, quelle adversité!
Las, double helas! Las! qui a concité
Ce mal sur moy don tu fay mention,
Zéle divin, quant tu as recité
La grant nequice et la perversité,
L'iniquité de l'adinvention
De l'heretique, don l'indignation
A mis sur moy contamination,
Objection de maulx dont nul n'y a,
Ce que me mest en desolation,
Pour me du tout mettre a corruption ?
Seminavit in me zizania.

1. Allusion aux armes de Léon X, Médicis, qui portait d'or à cinq besants de gueules.
2. Allusion à l élection de Charles-Quint V à l'empire.
3. *Impr.* Quil.
4. C'est-à-dire « tranchant du grand seigneur ».

Iérarchie continue longuement sa plainte et finalement prie Zèle divin, « de Dieu familier secretaire », d'intervenir en sa faveur.

Zèle divin compatit à sa douleur :

Moult triste suis, ma dame Ierarchie,
Que de l'Eglise tenez la monarchie
De vostre mal et griefve doleance...

Iérarchie ecclésiastique, qui se sent menacée, supplie le ciel d'intervenir :

Ha! Dieu du ciel perdurable,
Tresloyable,
De tout mon bien la racine,
Las! soiez moy secourable,
Pitoyable,
De mon mal vraye medicine.
Ce faulx Luther sur moy signe
Maulvais signe
De grand mal intollerable;
Sur ma blancheur comme signe
Il assigne
Macule d'erreur dampnable.

Vérité invincible promet de ne pas laisser détruire Iérarchie ecclésiastique :

O Iherarchie militante,
De maintes graces plantureuse,
Je vous voy estre trop dolente,
Don je suis grandement piteuse
De vous veoer ainsi souffreteuse
Et vostre cueur de dueil pressé.
Souvent le juste est oppressé.

Elle cite ensuite une multitude de passages de l'Écriture qui prouvent que le triomphe de Vérité est assuré.

Ces promesses et ces témoignages rassurent Iérarchie qui clôt la pièce :

Maintenant suis pour certain trop curée, 1516
O Verité invincible, asseurée,
Voyant mon mal que sans longe durée
Tost finera.

Voici les derniers vers :

Fine Luther en sa malignité !
Gloire et honneur a la divinité ! 1585
Vive a jamais madame Verité !
A Ilierarchie paix et transquillité !
Vincit Veritas. Succumbit Luther.

Frère Jehan Gachi écrit mal, mais il sait manier le vers ; il varie les mètres et connaît les ressources des strophes; par contre, sa prose, hérissée de latin et de grec, est à peine intelligible. L'écrivain savoyard est un des auteurs qui ont pu servir de prototype à l'écolier limousin de Rabelais. Il avoue lui-même au début de sa *narrative* que le latin lui est plus familier que la langue vulgaire : « Emmy mes lucides intervalles, dit-il, me suis esvertué a escripre en langue vernacule et loquution gallique ce qu'ay pu deprehender de l'interloquution desdits personnaiges, quoique description latine me aye tousjours plus agreé. » Il veut du reste que les gens illettrés et les dames puissent profiter de son ouvrage.

Nous ne savons quel succès obtint le *Trialogue;* il est probable qu'il fit peu de bruit. Trouva-t-il des imitateurs ? Nous l'ignorons. En tout cas, nous n'avons rencontré, au cours de nos recherches, aucune autre pièce française composée par un catholique contre les protestants. On pourrait en citer plusieurs en Allemagne, par exemple le *Ludus ludentem Luderum ludens*, de Jean Hasensperg, dont les personnages sont : M. Luderus, Catharina de Bora, Religio, Spes, Orator christianus, Haeresis, Seditio, etc[1].

Frère Jehan Gachi reprit la plume quelques années plus

1. Cette pièce est de l'année 1531. Voy. *Bibliotheca musica. Catalog der Rosenthal'schen Buchhandlung*, n° 1112.

tard. Il composa vers 1534 un poème intitulé : *La Deploration de la cité de Genefve sur le faict des heretiques qui l'ont tiranniquement opprimée*, poème qu'il signa d'un simple anagramme : *J'en feray graces*[1].

Bibliographie :

Trialogue nouueau cō || tenāt lexpression des erreurs || de Martin Luther. Les do || leāces de Ierarchie eccl'iastiq || Et les triūphes de verite in || uincible. Edit par hūble religieulx Frere Ie || han gachi de Cluses. Des freres || mineurs le moindre || yma summis. *S.l.n.d.* [*Genève, Wygand Köln*, 1524], in-4 goth. de 35 ff., de 30 lignes à la page, et 1 f. blanc, sign. *a-i*.

Le titre, entouré d'un encadrement, est orné d'un bois qui représente saint François agenouillé devant un crucifix et recevant les stigmates. Au haut de ce bois sont les mots *yma summis ;* sur les côtés on lit ces quatre vers :

Tant n'est pas ce livre parfaict
Qu'il n'exige correction ;
Si requiert celluy qui l'a faict
Supporter l'imperfection.

Au-dessous sont placés les noms des *Interloquuteurs*.

Au v° du titre commence la *Narrative de l'acteur*, qui se développe sur le r° du second f.

Les noms des acteurs sont placés dans les marges et le texte est accompagné d'un grand nombre de renvois aux Écritures. Plusieurs figures sur bois sont réparties dans le volume.

La moralité se termine au f. *Ii*; v°; elle est suivie d'une épître (en prose) qui commence ainsi : « A n[oble] et puissant seigneur, messire Charles de Montbrun, docteur aux droictz pontificiaulx et cesarées, chevalier aurée, seigneur de Previgny, de La Court et de Nantiers, s[alut] et humble recommandation. » Voici les derniers mots de cette épître : « La

2. Montaiglon, *Recueil de Poésies françoises*, IV, 95-102. — En 1527, frère Jehan Gachi avait prêché avec succès à Chambéry (voy. Herminjard, *Correspondance des réformateurs*, II, 39). Il devint ensuite confesseur des sœurs de Sainte-Claire, à Genève, et Froment prétend (*Actes et Gestes*, p. 166) qu'il composa pour elles « belles ballades et rondeaulx d'amourettes, desquelz en furent trouvez ung grand nombre dans leurs chambres. » Voy. *Catéchisme français de Calvin*, éd. Rilliet et Dufour, p. ccxxxiij.

divine, maxime et suprême deité vous conserver tousjours en chrestienne sincerité, catholique stabilité; et finablement le loyer de beatifique felicité! De Cluses, le centre de Allobroges, a ces kalendes octobriennes mil cinq cens vingt et quatre. Par vostre humilime clientule. F. J. G. »

Le volume se termine au f. *Iiij*, v°, par un ancien oracle, « de impiissimo Luthero, quod a memphitico quodam astronomo ante annos septingentos emissum, ad nos usque huc prelatum est. » A la suite de ce morceau est une souscription ainsi conçue : » Cy se termine le present Trialogue a l'honneur [et] gloire de la divinité triumphante, a l'exaltation de la saincte foy catholique et a la repression de la temerité des modernes heretiques. Faict l'an mil cinq cens et xxiiij.

« Amoreusement, lisés;
Prudemment epikaysés [*sic.pour* epikrisés].
Yma summis. »

Biblioth. Mazarine, n° 10828. — Musée britannique (exemplaire provenant de la bibliothèque de Yemeniz, n° 354 du Catal.).

11. — Moralité de la maladie de Chrestienté, a XIII personnages, en laquelle sont monstrez plusieurs Abuz advenuz au monde par la poison de Peché et l'hypocrisie des Hereticques, [par Mathieu Malingre].

Les Noms et Accoutremens des personnaiges de ceste presente moralité :

Foy, vestue d'une belle robbe blanche;
Esperance, vestue d'une robbe de violet;
Charité, vestue d'escarlate;
Bon Œuvre, vestue en marchant honneste;
Chrestienté, en honneste dame;
L'Aveugle, en son paovre estat.
Et *le Varlet*, pareillement;
Hypocrisie, vestue en nonnain,
Peché, par devant vestu de robbe mondaine, et, derriére, en habit de diable;
Le Medecin, en habit propre;
Inspiration, en habit angelique:
Le Docteur, en son estat;
L'Apoticaire, en son estat.

(*Neufchâtel*, 1533.)

Il peut y avoir doute quant à la question de savoir si les deux dernières pièces dont nous venons de parler furent ou non représentées; le même doute n'existe pas pour la moralité dont nous allons nous occuper. Non seulement l'auteur indique avec beaucoup de précision les jeux de scène, mais il prend soin, dès le début, de nous dire comment doivent être habillés les personnages qu'il met en scène.

Le titre et la liste reproduite ci-dessus indiquent le sujet de la pièce : cependant il est nécessaire d'en donner une analyse et d'en présenter quelques extraits.

Le Docteur *commence :*

Ce jeu moral les troys Vertus contient,
C'est a sçavoir la Foy, qui tout soustient,
Avec laquelle est conjoincte Esperance,
Et Charité qui de la Foy provient.
Chrestienté par elles se entretient,
Faisant tousjours bonne œuvre, et ne espére en ce
Qui croyt en Dieu; en nul temps n'a souffrance
De bien qui soit, car qui a Dieu a tout.
Celuy a Dieu qui a en luy fiance,
Prenant en luy tout seul saveur et goust.
Peuple auditeur de la moralité,
A bien faire par elle es incité
Et advisé de delaisser tout vice,
Et tout orgueil et toute iniquité,
Toute luxure et immundicité...

Le Docteur continue son sermon, qui n'a pas moins de quarante vers, puis arrivent les trois Vertus, accompagnées de Chrestienté et de Bon Œuvre. L'auteur, qui règle tous les détails de la mise en scène, ne manque pas d'observer que la Foy doit occuper la première place : « *Nota* que la Foy doibt preceder, et Chrestienté venir après, accompaignée de Esperance et de Charité, puis Bon Œuvre. »

Chacun des cinq personnages qui viennent d'être cités se fait connaître à nous, en dernier lieu Chrestienté, qui remercie

le ciel de lui avoir envoyé les trois Vertus. Chrestienté « entre en une tente »; le Docteur, se plaçant devant elle, lui prêche la pénitence et la pratique des commandements de Dieu :

Chrestienté, purgez vos cas villains
Par Foy en Christ; après ce purgatoire
Amendez vous de tous pechez forains
Et si donnez a Dieu honneur et gloire.
Gardez bien tout le decalogue,
Qui ne contient que ung monologue,
C'est d'aymer Dieu plus que soy mesme
Et se garder qu'on se desrogue
A son vouloir...

Hypocrisie, qui se tient aux aguets, entend le sermon et dit à part :

J'ay tout maintenant ouy la
Ung grand prescheur de parabolles;
Il vient tout nouveau des escolles,
D'estudier en saincte Bible;
Mais je feray tant, par sainct Gille,
Que Chrestienté me croyra
Et autre que Dieu servira,
En adorant plusieurs images.
Il me fault avoir deux visages :
L'ung pretendra [la] saincteté
Et l'autre toute faulseté;
Ainsi, soubz la couleur de bien,
Je parviendray a mon moyen.
Je sçay tout par cœur mes logiques
Et mes fallaces sophistiques;
Pour bien tromper il n'est que moy.
Tout droict a elle je m'en voy;
Y me fault faire bonne nicque.

Nous n'avons jusqu'ici que l'exposition du sujet; après une pause (*pausa*), commence le drame proprement dit. Péché occupe la scène et récite une ballade sans envoi, dont le refrain est :

Derriére laict et devant bel.

Hypocrisie se tient aux côtés de Péché et dit à part (*seorsum*) :

Je veulx vestir ce gris mantel
Pour aller voir Chrestienté;
Long temps y a que j'ay esté
En ma maison. Sans voir les gens,
Il me desplaist des entregens
Que font la Foy et Esperance
Et Charité, car en plaisance
Chrestienté vit avec elles.
Il me fault user de cautelles;
Mais toutesfoys il fault que face
Tout soubz couleur de ciche face.
Je prescheray d'humilité
Pour l'induire a perversité;
Je prescheray contre avarice,
Mais je seray tenante et ciche;
Je prescheray contre luxure,
Mais je seray pleine d'ordure...

Elle se déguise donc « en nonnain », comme l'indique la liste des personnages, et va trouver Chrestienté. Elle l'aborde d'un air cauteleux, et la salue pieusement :

Jesus Christ vous vueille sauver,
Chrestienté, dame et maistresse !

Chrestienté répond qu'en effet du maître seul peut venir le salut; mais Hypocrisie lui remontre que

Ce mot la n'est point absolu.
Il nous fault bien des advocatz,
Comme l'on voit chez les prelatz,
Ou chez les roix, en leurs grandz cours.

Chrestienté avait toujours pensé que Jésus-Christ était le seul médiateur; Hypocrisie la détrompe :

On doibt avoir ung confesseur
Et des images au monstier,
Lesquelles il faut adorer
Sur peine d'inobedience.

Hypocrisie pourrait continuer longtemps sur ce ton, mais Chrestienté remet à une autre fois la suite de l'entretien. On voit alors paraître un aveugle traversant la scène en demandant l'aumône; ses cris et ceux de son valet ne sont entendus de personne. Bon Œuvre lui dit de revenir quand sa maîtresse Chrétienté sera de retour. Celle-ci est bientôt là, mais elle se trouve soudainement fort malade. Péché s'efforce de la rassurer, lui promet de la guérir avec quelques simples, et réunit en secret les plus affreux poisons. Heureusement le Médecin, c'est-à-dire Jésus-Christ, veille sur la malade; il ordonne à Inspiration d'aller la visiter. Chrestienté va prendre les poisons préparés par Péché; Inspiration s'efforce de l'en détourner; mais elle ne peut rien contre Péché. Chrestienté avale le breuvage; aussitôt elle ressent un trouble profond. Péché la croit perdue et lui prodigue ses conseils :

Il vous fault aller d'une
En voyage a sainct Mathelin[1];
Je crois que c'est sainct Avertin[2].
Faictes chanter pour vous la messe
Du Sainct Esperit, ma maistresse;
Faictes aussi une neufvaine,
Et si jeunez la triollaine,
Et les vendredis blancz de l'an.
Il faut aller a sainct Aignen[3]
Pour vostre tigne, et a sainct Cler[4]
Pour vous faire revoir plus cler;
Pour bien vous conduire en la voye,
Faictes chanter de saincte Avoye[5],

1. Saint Mathurin, d'après la croyance populaire avait le pouvoir de guérir les fous. Voy. Montaiglon et Rothschild, *Recueil de Poésies françoises*, X, 304; H. Estienne, *Apologie pour Herodote*, éd. Ristelhuber, II, 458.

2. Saint Avertin guérissait « les avertineux, cousins germains des acariastres ». H. Estienne, *loc. cit.*, II, 312.

3. « Quant à saint Agnan ou Aignan », dit H. Estienne (II, 313), « il est vraisemblable que ceux ou celles qui prononçoyent saint Tignan ont fait ce povre saint estre medecin de ce vilain mal qu'on appelle la tigne ».

4. Cf. H. Estienne, II, 318.

5. H. Estienne a oublié cette sainte qui, ainsi que l'indique son nom, devait être la protectrice des voyageurs.

Et, paour d'avoir le cœur amer,
Faictes chanter de sainct Omer[1].

Pour voz dentz a saincte Apolline[2] :
Elle vous sera moult benigne.
Je vous prometz que vous aurez
Santé et guarie serez
Par le moyen de leurs miracles.

Le Docteur combat les conseils de Péché, mais Hypocrisie les développe :

Dictes cinq foys *Pater noster*,
Agyos, o Theos, sother[3].
Il n'y fault fil du sabmedy :
Après disner fille n'ourdy[4].
Et, pour mettre la chose a fin,
Il fault dire *Berithifin*.
Vous aurez cela en fiance.

Bon Œuvre recommande le Médecin ; Chrestienté préfère recourir à un devin, et parle d'aller « au grand pardon a Romme ». Elle reste sourde même à la voix d'Inspiration.

Sur ces entrefaites revient l'Aveugle. Chrestienté, qui ne peut plus entendre, le repousse brutalement ; d'ailleurs elle veut garder son argent pour aller en pèlerinage. Elle est décidément bien malade ; aussi Inspiration va-t-elle de nouveau implorer l'aide du Médecin.

1. Saint Omer, également oublié par H. Estienne, était sans doute le patron des filles à marier.

2. H. Estienne, II, 320. — L'origine de la dévotion spéciale dont sainte Apolline était l'objet venait sans doute de ce qu'on la représentait tenant entre les dents une pince, instrument de son martyre. Voy. Guénebault, *Dictionnaire iconographique*, I, 75.

3. Ces mots sont le début d'une litanie grecque qui se récite dans les églises catholiques le samedi saint.

4. Quoi qu'en dise le poète, les auteurs catholiques condamnaient eux auss l'observation du samedi, témoin le chapitre du *Livre de la deablerie*, d'Eloy d'Amerval, intitulé : *Le Diable se mocque des femmes qui n'osent filer le samedy après midy*. Voy. Catal. Rothschild, I, n° 458.

Ici se place un intermède, à la fois comique et sérieux, qui est peut-être le meilleur passage de la pièce. L'Aveugle appelle son valet :

Mon varlet !

LE VARLET

Hau ?

L'AVEUGLE

Mon varlet !

LE VARLET

Hau ?

L'AVEUGLE

Tu n'es qung fol, par sainct Micheau,
Mal endoctriné et appris.
Tu ne vaulx rien.

LE VARLET

C'est petit pris.
Pour quoy, maistre, ne vaulx je rien ?

L'AVEUGLE

Tu me dis : « Hau », entendz tu bien ?
Quand je te appelle « mon varlet » ;
Ditz moy : « Mon maistre, que vous plaist ? »
Faisant honneur, Dieu le commande.

LE VARLET

Mais, beau sire, je vous demande
De quoy vous servira cela.
Vous ne voyez ne çà ne la :
Que sçavez vous si mon chappeau
Est en ma main ou au couppeau
De ma teste, quand a vous parle ?
Je suis couvert, de paour du harle.
Vous fault il faire tant d'honneur ?

L'Aveugle lui remontre qu'il faut honorer les vieillards. Le Varlet dit à son maître qu'il a tort de citer l'Écriture ; il pourra

s'en trouver mal quelque matin. Il ferait mieux d'aller en pèlerinage à Vendôme pour recouvrer la vue.

L'Aveugle

L'Escripture doibt estre veue
Par tous ceulx qui la veullent croyre.
Tu ne me feras point accroire
Que la saincte larme a Vandosme
Puisse rendre la veue a l'homme [1].
J'aymeroys mieulx mourir aveugle,
Ou labourer ainsi qung beugle,
Que estre guary de telles larmes.

Le Varlet

Si les jacopins ou les carmes,
Les cordeliers ou les bons homs
Vous avoient en leurs prisons,
Vous desdiriez ceste sentence,
Ou vous seriez mis en sentence
Par excommunication.
On brusle sans remission,
Car c'est a l'encontre des droictz.

L'Aveugle voudrait voir quelque Jérémie prêcher l'Évangile aux prêtres débauchés; le Varlet refuse la mission, de peur d'y laisser sa peau.

Ces deux personnages disparaissent et nous revoyons Chrestienté, qui se sent de plus en plus malade, et veut se tuer de désespoir. Le Médecin et le Docteur, jugeant son état des plus graves, ont ensemble une consultation ; ils examinent ses urines et, passant en revue tous les maux dont la patiente est affligée, concluent chaque fois que

C'est par Peché et sa poison.

1. La sainte larme conservée à Vendôme avait, disait-on, la vertu de guérir les aveugles. Voy. à ce sujet le *Mistère de la saincte Lerme; comment elle fut apportée de Constantinople a Vendosme*, ap. Montaiglon, *Recueil de Poésies françoises*, I, 43-54. L'éditeur moderne indique divers ouvrages composés sur le même sujet; le plus connu est la *Dissertation* de J.-B. Thiers (1699).

Inspiration vient demander l'avis du Médecin. Celui-ci dit qu'il a découvert la maladie de Chrestienté, ainsi que le moyen de la guérir :

Mener la fault en saincte eglise,
Hors laquelle nul n'a salut.
C'est l'espouse qui tant valut
Que le filz de Dieu l'espousa,
Et laquelle pour espouse a.
Elle se doibt regir par Foy
Et par l'Evangile et la Loy
De Jesus Christ, non par l'humaine
Tradition...

Quant aux remèdes, les voici :

Il fault avoir la langue d'Homme,
Langue de Lyon et de Bœuf
Et langue d'Aigle doulx et souef,
Puis tout passer en ung passot....

Le Médecin explique ensuite que ces quatre langues sont celles des quatre évangélistes.

Bon Œuvre se charge d'aller chez Bon Sçavoir, l'apothicaire; il le trouve chantant une chanson imitée de Marot :

Tant que vivray en cage florissant,
Je serviray le Seigneur tout puissant[1]...

1. La chanson de Marot commence ainsi :

Tant que vivray en aage florissant
Je serviray Amour le dieu puissant (éd. Jannet, II, 181).

C'est une des nombreuses pièces profanes que les protestants transformèrent en cantiques. Notre moralité ne donne que le premier couplet du texte ainsi remanié; mais le texte complet se rencontre, la même année, dans le chansonnier de Malingre : *Plusieurs belles et bonnes chansons que les chrestiens peuvent chanter en grande affection de cueur* (n° 4) et, en 1546, dans la *Chrestienne Resjouyssance* d'Eustorg de Baulieu (n° 89). Il a été reproduit dans le *Chansonnier huguenot du xvi*e *siècle*, publié par M. H.-L. Bordier, I, 22-25. Le remaniement n'est certainement pas d'Eustorg de Baulieu, qui, en 1533, ne composait encore que des ouvrages très profanes; il n'est peut-être pas non plus de Malingre.

L'apothicaire prépare le remède, qui est passé à l'étamine de Bon Conseil, et administré à Chrestienté. Hypocrisie et Péché tentent en vain un dernier effort pour la perdre; elle est sauvée. L'Aveugle et son valet sont repus et chantent un cantique d'action de grâces.

Graces a Dieu soient en ceste journée
Qui nous repaist, comme ses enfans chers,
Sans desservir de pain, de vin, de chairs,
Et si avons sa bonté offensée...

Chrestienté et le Docteur ajoutent quelques mots à cette prière, puis le Médecin récite un neuvain à l'adresse de Chrestienté, neuvain qui contient en acrostiche le nom de l'auteur :

M 'amye, allez, gardez vous de pecher;
A vec[ques] vous ayez ces sainctes dames :
L a Foy, Espoir et ferme Charité ;
J ustiee et Paix seront salut aux ames.
N 'oubliez point de punir les blasphémes ;
G ouvernez vous tousjours par Verité ;
R ecours ayez a la divinité
E t en nul autre. Or sçavoir je vous fay :
S 'ainsi faictes, vous n'aurez morte foy.

Le Docteur clot le spectacle par le rondeau suivant :

Prenez en gré, pardonnant a jeunesse ;
Jeu n'est ce pas si aucun on y blesse.
Blesse qui veult, je ne vueil nul blesser.
Ce jeu moral est pour nous adresser
A Jesus Christ, qui les errantz radresse.
Vous avez veu comment peché nous presse
Par sa poison et rend l'ame ladresse ;
Mes bons seigneurs, c'est pour vous enseigner.
Prenez en gré.

Chrestienté de follier ne cesse
Et de resver ainsi que une diablesse ;
Mais Jesus Christ la vient mediciner

Par sa parolle et bien endoctriner,
La remectant en bon sens et liesse.
Prenez en gré.

Le nom de l'auteur de *La Maladie de Chrestienté* nous est révélé à la fois par l'anagramme qui figure le titre (*Y me vint mal a gré*) et par l'acrostiche qui termine la pièce (*Malingres*). Cet auteur, dont on ne soupçonnait pas même le nom il y a quelques années, est aujourd'hui bien connu grâce aux recherches de M. Théophile Dufour[1]. Mathieu Malingre, fils d'un gentilhomme normand, était d'abord entré dans les ordres. Il avait été dominicain[2] et avait alors résidé à Blois. Nous ne savons au juste en quelle année il se prononça pour la réforme[3]; ce qui est certain, c'est qu'en 1533 il était à Neufchâtel. Il y publia cette année, non seulement la moralité qui nous occupe, mais encore un recueil de *Plusieurs belles et bonnes chansons*, également signé de l'anagramme *Y me vint mal gré*[4]. Vers le même temps, il donna au public des *Noelz nouveaulx*, dont le titre porte en acrostiche le nom même de Malingre[5]. En 1535, il composa l'une des tables de la *Bible* d'Olivétan, qu'il signa d'un nouvel anagramme : *Mathieu Gramelin*[6].

A la suite de cette dernière publication, il fut nommé ministre à Yverdon (février 1536); ce fut dans cette ville qu'il

1. *Catéchisme français de Calvin, réimprimé avec deux notices par Albert Rilliet et Théophile Dufour* (Genève, Georg, 1876, in-16), p. CXLIV (48 du tirage à part).

2. Ce fut peut-être en entrant au couvent que Malingre prit le nom de Thomas sous lequel il est désigné tant par l'auteur de *Passevent Parisien respondant à Pasquin Romain* (1556) que par divers auteurs protestants. Il paraît avoir été connu longtemps encore sous le simple nom de Thomas, et c'est probablement à lui que se rapportent divers passages de la correspondance des réformateurs Herminjard, II, 307, 308, 406; III, 257).

3. Il déclare lui-même, en 1542, dans son *Epistre envoyée a Clement Marot* que, « il y a desja quinze ans passez », il avait prêché à Blois contre la messe.

4. *Catéchisme français de Calvin*, p. CCIV.

5. *Ibid.*, p. CCVIII.

6. *Ibid.*, p. CCXXV.

composa son *Epistre a Clement Marot*, pièce qui ne fut imprimée qu'en 1546. En 1543, Malingre résigna ses fonctions et nous le retrouvons à Yverdon [1]. En 1546, il fut appelé à Aubonne, où il exerça le ministère jusqu'en en 1556. Il mourut en 1572, chez son fils, Daniel Malingre, pasteur à Vuarrens.

Malingre, qui avait été en relations avec les plus célèbres poètes de son temps [2], connaît toutes les ressources des arts de rhétorique; il écrit le plus souvent en strophes et s'attache à varier la mesure de ses vers. Il peut donc être considéré lui-même comme un poète exercé, et il est fort probable que les ouvrages énumérés ci-dessus ne sont pas les seuls qui soient sortis de sa plume. Nous ne partageons cependant pas l'opinion de M. Th. Dufour, qui attribue à Malingre une seconde moralité intitulée *La Vérité cachée devant cent ans* [3].

La Maladie de Chrestienté dut être représentée à Neufchâtel où Malingre était établi et où il exerçait même, à ce que l'on croit, des fonctions pastorales; mais elle paraît avoir eu, même dans d'autres villes, un succès durable. Il n'est guère douteux en effet qu'une moralité jouée à Genève le 2 mai 1546 sous ce titre : *La Chrestienté malade* [4], ne soit la pièce de Malingre.

Bibliographie :

Moralite de la mala- || die de Chrestiēte, a. xiij. personnages : || en laquelle sōt mostrez plusieurs abus/ || aduenuz au monde / par la poison de pe- || che & lhypocrisie des herectiques. || Foy. || Esperance. || Charite. || Chrestiente. || Bon oeuure. || Hypocrisie. || Peche. || Le medecin celeste. || In-

1. *Calvini Opera*, XI, 611.

2. Bonaventure Des Périers avait été son collaborateur pour la confection des tables de la *Bible*. Il est singulier que M. Chenevière, qui s'étend longuement sur la part prise par Des Périers à cette publication, ne connaisse Malingre que sous son pseudonyme de Gramelin. Voy. *Bonaventure Des Périers, sa vie, ses poésies* (Paris, Plon, 1886, in-8), 23, 25, 31.

3. Voy. l'article suivant.

4. Voy. Galiffe, *Nouvelles Pages d'histoire exacte*, 73; Roget, *Histoire du peuple de Genève*, II, 235.

spiration. || Laueugle. || Son varlet. || Lapoticaire. || Le docteur. || Ceste moralite reprend || Les abuz de Chrestiente/ || Celuy qui est en Christ ente || Iamais a la mort ne mesprend. || Y ME VINT || MAL A || GRE. —[A la fin : ¶] *Nouuellement Imprime a Paris/ || par Pierre de vignolle / || demourant en la rue || de la Sor- || bōnne.* || 1533. Pet. in-8 goth de 48 ff. non chiffr. de 26 lignes à la page pleine, sign. *A-F.*

La rubrique de *Paris, Pierre de Vignolle* est purement fictive. Le volume sort des presses de *Pierre de Vingle à Neufchâtel.*

Bibl. municipale de Zurich : *Gal.* XXV, 1009. — Biblioth. de la Société de l'histoire du protestantisme français, n° 1000, Rés. (Cet exemplaire, qui fait partie du précieux recueil Vallette, est incomplet des ff. 27-30, 36-38, 45-43.) — Un troisième exemplaire, acheté pour la Bibliothèque du roi à la vente La Vallière (Cat. de De Bure, n° 3773), est aujourd'hui perdu. C'est sur cet exemplaire qu'avait dû être exécutée une copie figurée qui a fait partie des collections de Moén, de Morel-Vindé et de Soleinne. Voy. *Catéchisme français de Calvin*, p. CCVI.

12. — La Verité cachée devant cent ans, faicte et composée a six personnages.

Personnages :

Verité,	Avarice,
Aucun,	Peuple,
Ministre,	Simonie.

(*Vers* 1533.)

Cette pièce paraît être du même temps que la précédente ; elle est en tout cas antérieure au printemps de l'année 1534. On lit en effet dans le procès-verbal de l'interrogatoire subi par Baudichon de La Maison Neuve à Lyon, le 29 avril 1534 : « Interrogué, respond avoir veu a Genesve ung livre en françoys intitulé *Le Nouvel Testament*, et des autres comme *La Manière de Baptesme, La Cenne de Jesucrist, La Verité cachée, La Confrerie du Sainct Esprit* et autres[1]. »

1. *Procès de Baudichon de la Maison Neuve accusé d'hérésie à Lyon,* 1534, *publié pour la première fois par J.-G. Baum* (Genève, 1873, in-16), 7.

L'édition imprimée avec les caractères de *Pierre de Vingle* parut donc à peu près en même temps que le *Nouveau Testament* et *La Maladie de Chrestienté*, imprimés également à Neufchâtel.

M. Théophile Dufour attribue *La Verité cachée* au même auteur que *La Maladie de Chrestienté*, c'est-à-dire à Matthieu Malingre [1]. Nous avouons qu'il nous est impossible de partager son avis. Le style des deux pièces est très différent, et les procédés de versification sont tout autres. Malingre a une prédilection pour les strophes; l'auteur de *La Verité cachée* préfère les rimes plates. Ce dernier auteur, ainsi qu'on le remarquera plus loin dans nos citations, élide parfois l'*e* qui précède la terminaison dans les futurs et dans les conditionnels des verbes. De plus, il admet au milieu même du vers de huit syllabes une césure à laquelle il se croit libre de compter ou de ne pas compter l'*e* muet [2]. Ce sont là des détails prosodiques qui indiquent des habitudes de prononciation particulière. Ajoutons que Malingre a toujours eu soin de signer ses ouvrages d'un acrostiche ou d'une devise.

La Verité cachée porte au titre douze vers où il est dit qu'elle a été composée dans le Hainaut et qu'elle date d'un siècle [3]. C'est là une simple supercherie.

Le héraut fait l'annonce du spectacle, puis Vérité entre en scène :

PRECO

Grand joye au cueur, soulas aux ames
A vous, nobles seigneurs et dames,
Donront noz jeuz, chascun soyt seur,
Et rire feront hommes et femmes
Qui diront n'aur, n'argent, ne gemmes
Ne faire si grand joye au cueur.

1. *Cathéchisme français de Calvin*, 1878, p. CCX.
2. Voy. v. 714, 718, 985, 986, 990, 1296, etc.
3. Ce douzain, qui a la forme d'un dialogue entre P. et C., est reproduit dans notre *Bibliographie*.

Vous n'orrez point un batelleur
Qui n'aye [1] son contrerolleur,
Car ses propos sont trop infames;
Mais Verité, monstrant l'erreur,
Et addressant au seul sauveur,
Faict joye au cueur, soulas aux ames.

VERITÉ

Mon propre nom est Verité,
Procedante de deité,
Pour le salut de tous humains
Qui ont vers moy et cueur et mains.
Ma voix de tous ne sera[2] ouye,
Ains plustost estimée follie
Des sages du monde aveuglez,
Qui par ma loy ne sont riglez.
Qui est de Dieu ma voix escoute;
Qui n'est de Dieu jamais n'en gouste.

Vérité veut se faire entendre de Peuple; elle charge Ministre de l'appeler. Peuple se rend à l'invitation et rencontre Aucun, qui lui demande où il va.

PEUPLE

Mon amy, je vais a l'eglise.

AUCUN

Il n'est pas dimenche ne feste.
Encores ay je mal en ma teste
Du chant des presbtres et son des cloches,
Lesquels je les souhette en roches
Tous convertis, s'ilz ne s'amendent.
En tout temps noz biens ilz demandent,
Sans honte avoir.

Peuple décide Aucun à le suivre et Vérité leur fait un sermon qui ne compte pas moins de 347 vers et dont chaque mot est tiré de l'Écriture. La fin du sermon s'adresse en particulier

1. *Impr.* n'ayt.
2. Prononcez *sra*.

à Ministre; mais celui-ci, qui professe encore le catholicisme, est tout effrayé des recommandations qui lui sont faites. Ne pourra-t-il donc plus amasser l'or et l'argent? Devra-t-il vivre dans la pauvreté et renoncer aux grandeurs mondaines ? Cette perspective lui déplaît; aussi se plaint-il à Peuple, qui a la faiblesse de lui donner raison :

Monsieur mon pasteur, ayez joye;
A vous tresfort suys obligé.
Chez vous souvent j'ay beu, mangé;
Aur et argent m'avez presté.
Tant feray yver et esté
Que la somme receverez
Pour laquelle ma vigne avez
Plusieurs années despoullée,
Sans ma debte estre minuée.
Toutesfoys m'avez faict plaisir
Quand me voyez au lict gesir :
Ma femme s'en loue de vous.

MINISTRE

Plaisir je voudroye faire a tous.
A vostre filz je donneray
Ung benefice, et si feray,
Quand messe premiére chantera
Qui aux trespassez pourfitera [1].

PEUPLE

Monsieur, je n'en feray refus.
J'ay ung cheval de cent escus
Qui est pour vous en mon estable;
Je vous prie le prendre aggreable.

MINISTRE

Peuple, jamais je n'auray honte
D'estre sur ce sur quoy tu monte.

PEUPLE

Jamais ne sçauroye satisfaire
Aux biens qu'il vous a pleu me faire.
Voz ennemis soyent les miens.

1. Prononcez *chantra*, *pourfitra*, en élidant l'*e* qui précède la terminaison.

Le ministre reprend la parole et fait le procès à Vérité. Sur un point il lui donnerait raison, c'est lorsqu'elle supprime les jeûnes et les abstinences;

Mais Decretalles disent autrement.

Ici se place un couplet qui reproduit un passage de la *Farce des Theologastres*.

Farce des Theologastres	*Verité cachée*
FOY	PEUPLE
Decretale ?	
Helas, vray Dieu, pour quel usaige?	
Dit on point en commun langaige :	La Vérité, monsieur, ment,
Depuis que le decret print ales	Depuis, dict on, que decret ales
Et gendarmes portérent [1] malles,	Eut, et marchans portérent malles,
Et moines furent a cheval,	Et moynes allérent a cheval,
Toutes choses sont allé mal?	Le monde n'eust jamais que mal.

Bien qu'il s'agisse ici d'un proverbe, il est difficile de ne pas admettre que l'un des deux auteurs a copié l'autre.

Si le sermon de Vérité n'a plu ni à Ministre ni à Peuple, Aucun par contre s'en déclare complètement satisfait. Il le déclare à Ministre lui-même, qu'il appelle « frère », à son grand scandale, au lieu de lui donner de pompeux titres. Ministre défend la tradition, l'*Ave Maria*, le signe de la croix, et ne manque pas d'alléguer les docteurs :

Que dis tu de ces docteurs graves?
De Thomas et Lescot subtil[2]?

AUCUN

J'en trenche *s* et dis futil,
Car, comme Verité m'enseigne,
De tous les maistres est porte enseigne
Jesus, seul digne de ce nom,

1. *Imp.* postérent.
2. Cf. *Farce des Theologastres*, v. 114-115.

Chapron n'ayt ne lirpipion[1],
Duquel les sermons n'ont partie
Qui ne soit pleine d'esprit et vie...

Aucun, instruit par Vérité, déclare qu'il ne connaît que l'Écriture et dénie toute valeur aussi bien à l'excommunication qu'à la messe. Avarice et Simonie viennent fort à propos au secours de Ministre pour l'aider à combattre Vérité. Simonie recommande le culte des images et fait des saints une longue satire, fort habilement tournée :

L'ung tienne une crosse en sa main,
L'autre sa teste contre son sein ;
L'un des stigmates, signez et seaux,
L'autre les doigtz chargez d'anneaulx ;
L'ung ung chapeau, l'autre une mitre ;
L'ung tienne au mur et l'autre en vitre ;
L'un une besche, l'autre une espée...

Ministre est convaincu d'avance. Je vous jure, dit-il à Simonie,

Je vous jure la saincte messe,
Par le Dieu qu'ay faict et formé
Et qu'en la boitte j'ay fermé,
Ou toute ma foy est enclose,
Qu'a d'autre jamais ne m'expose
Qu'a vous servir en diligence...

Pour remplir sa promesse, il commence par donner à Peuple un peu d'eau bénite de cour. Aucun s'adresse aussi à Peuple, mais c'est pour lui rappeler que les humbles auront l'héritage de Jésus-Christ. Avarice et Simonie ne quittent pas le Ministre afin de l'empêcher d'entendre Vérité. Simonie ellemême monte en chaire et prononce un sermon en 247 vers, moitié sérieux, moitié grotesque :

Nomine Patris, Filii
(A l'estomach), *Spiritus Sancti.*

1. Cf. *ibid.*, v. 162.

Jesus nous doint par le merite,
Je dis le nostre, qui nous pourfeite
Plus que ne faict la passion,
De noz pechez remission...

Aucun demande à Peuple ce qu'il pense de ce discours : Peuple est simple ; il se félicite de ce qu'il y a des gens qui prient pour lui. Aucun le désabuse, et bientôt Vérité sort de la cachette où elle était renfermée. Avarice et Simonie disparaissent ; Aucun n'a plus qu'à tirer la conclusion de ce qu'il a vu :

Point comparer
Ne puyst outes les passions
Du monde aux consolations
Du ciel promises au fidelles.
D'afflictions ? Je dis fy d'elles.
Combien que perde vaine richesse,
Si sera [1] Verité mon hosptesse.
Qu'en dictes vous, folz papereaux,
De vostre tape [2], l'antechrist ?
De voz cornus comme taureaux,
Qu'en dictes vous, folz tapereaux ?
De ames sont meurtriez et bourreaux,
Persecuteurs de Jesuchrist.
Qu'en dictes vous, folz papegaux
De vostre paste, l'antechrist ?
Vuydez dehors, vileins cabus,
Carmes, mineurs, jaquins, gustins [3],
Car tous voz frocz ne sont que abus !
Vuydez dehors vileins cabus !
N'adorez plus vostre Phebus,
Lequel vous faict estre coquins.
Vuydez dehors, vileins cabus,
Carmes, mineurs, jaquins, gustins !
Maulgré Danger et Lucifer,
A Dieu seul donnerons louenges,

1. Prononcez *sra*, comme au vers 17.
2. Ici, comme au vers 1285, l'auteur joue sur *pape* et *tape*.
3. Pour augustins.

Qui tousjours en verge de fer
Regnera avec tous ses anges
Et destruyra fimbries, phalanges,
Mittrez, rasez, pelez, tonduz.
Idoles et faux dieux extranges
Seront brisez et confonduz.
Puys qu'ilz ne sont plantation
Du Pére, ardront comme serment.
A Dieu seul benediction
Es siécles des siécles. *Amen.*

Amen.

Preco

Grace a Dieu soit, et grans mercys
A vous qui nous avez oys,
Voyans qui Verité mussoit,
La simulant par ses habitz,
Lesquelz Aucun n'ont poinct seduictz,
Ne faulx parler, grace a Dieu soit.
Trop aveugle est qui n'apperçoyt
Que, si ciel et terre passoit,
Se a Jesus Verité promis
Aux fidelles, qu'il congnoissoit
Dés que le monde establissoit.
Grace a Dieu soit et grans mercys.

La pièce est suivie d'un rondeau que nos reproduisons également.

Rondeau

au gracieux compaignon.

De Verité on doibt tenir grand conte,
Car il n'y a seigneur, baron ne conte,
Prince ne roy, femmes, ne aussy le vin
Qui soit plus fort qu'elle, ne plus divin :
A Darius Esdras en feit le conte.

Lorsqu'on verra putains sans avoir honte
Et justiciers d'argent hayr la fonte,
La congnoissance on aura tout a plein
De Verité.

Quand vous verrez ung prebstre qui raconte
Tout l'Evangille et n'en faire mesconte,
Et qu'il n'aura que Dieu pour souverain
Sans consacrer pour l'argent Dieu en paim,
Alhors aurez predication prompte
De Verité.

David, Psalme 84 :
Verité de la terre est yssue
Et justice voit de la nue.

Bibliographie :

a. — ℭ La Verite cachee / Deuāt || cent ans faicte & cōposee a six per- || sonnages : nouuellemet cor- || rigee et augmentee auec || les autoritez de la || saincte escri- || pture. || Verite. || Ministre. || Peuple. || Aucun. || Auarice. || Simonie. || ℭ Dialogue. || P. hau cōpaignō. C. plaist. P. quas tu ētre tes maīs. || C. vn vieil traicte. P. mais noeuf. C. to' deux ēsēble. || P. c°ment cela? C. cent ans y a du moins. || Quil fut faict. P. ou? C. en haynault vray m̃e sēble. || P. donc est il vieil. C. cōbien que vieil ressemble. || Si est il noeuf. P. dis moy coment. C. or oys. || La Verite que congnoistre debuois/ || Et qui tauoit este long temps latente/ || Nouuellement par moy tu la reuois || Il te fault donc aller dessoulz sa tente. || P. ien suis content car tout bien est ouuert || Par Verite. C. & tout mal descouuert *S. l. n. d.* [*Neufchâtel, Pierre de Vingle, v.* 1533], pet. in-8 goth. de 39 ff. de 25 lignes à la page, et 1 f. blanc, sign. *A-E*.

Au v° du titre se trouvent les deux sixains récités par le Preco.

Les marges sont occupées par un grand nombre de renvois aux Écritures, imprimés en manchettes.

Biblioth. de la Société de l'histoire du Protestantisme français, à Paris, n° 1000, Rés. (recueil Valette). — Biblioth. de S. A. R. Mgr. le duc d'Aumale (exemplaire de Soleinne et de Cigongne). — Biblioth. impériale de Vienne.

Le titre que nous venons de reproduire fait supposer l'existence d'une édition antérieure; cependant il est fort possible que les mots « corrigée et augmentée » soient une simple supercherie.

b. — La Verite cachee deuant cent ans faicte et composee a six personnages : nouuellement corrigee et augmentee / auec les autoritez de la saincte Escripture. Verite. Ministre. Peuple. Aucun. Auarice. Simonie. Dialogue... 1544. *S. l.* [*Genéve, Jean Michel*], pet. in-8 goth. de 40 ff.

Cette édition reproduit fidèlement la précédente. La date donne lieu de penser que c'est le livre visé dans les listes de livres prohibés dressés par la Sorbonne en 1544, 1547, 1551 et 1559 [1].

Biblioth. impér. de Vienne. — Biblioth. Guicciardini, donnée à la ville de Florence. Ce dernier exempl. décrit dans le *Catalogue d'une précieuse collection de livres du* XVI[e] *siècle sur la réformation* (Paris, Tross, nov. 1867), n° 209, est sorti comme double de la Biblioth. impér. de Vienne.

c. — La Verité cachée, composée en rime Françoise a six personnages, avec les autoritez de la saincte escriture : reueuë et augmentée tout de nouueau. *De l'imprimerie d'Antoine Cercia*, 1559. *S. l.* [*Genève*], pet. in-8 de 100 pp. et 1 f., sign. *A-G*.

Édition en lettres rondes. — Cat. Soleinne, n° 3721 ; Brunet, V, 1145.

1. Reusch, *Die Indices librorum prohibitorum des sechzehnten Jahrhunderts* (Tübingen, 1886, in-8), 127.

2. Nous arrêtons ici, pour cette année, l'étude de M. Picot, que nous nous réservons de reprendre plus tard. N. W.

Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2.

